

3 789302 502203

N° 1809 - 05 mars 2018 ■ 2,20 € - [1981—2018]

Guadeloupe/Guyane : 2,30 euros - France : 2,60 euros - C.P.0520 I 86520 - ISSN : 757505

ANTILLA

Les conseils des Experts
Comptables de Martinique



SÉCURITÉ

■ Moins de délinquance, mais des violences en hausse

EDUCATION

■ « Ti manmay pa ti woch » :
Des ateliers d'éveil et de construction,
une interview de Johanne Juston

PÊCHE :

■ La colère du couple ADEMAR :
« Yo ka fè Martinik valé tout kalté bagay ! »

LOGEMENT SOCIAL :

■ L'accès dans le logement social :
Obligations juridiques, contraintes et perspectives

Développement Durable

L'ESPACE SUD EXEMPLAIRE

1er Prix des Outre-Mer durables pour la réutilisation du verre



Février 2018 - Numéro Spécial - 2,20 euros

ANTILLA

**Vient de paraître
En vente
partout !**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE :**

**Des entreprises engagées
pour notre Martinique...**



Tourisme conquérant

La presse nationale française, unanime, a salué les chiffres record du nombre de visiteurs de la Martinique, obtenus par le Comité Martiniquais du Tourisme. Pour une fois que ce n'était pas du chlordécone, du zika ou du chikungunya dont il a été question, mais de réussite. On peut d'ores et déjà en être satisfait. Circonstance qui, soit dit en passant, démontre que la presse nationale française n'est peut-être pas si portée sur la critique négative à notre égard, comme nous pouvions, jusque-là, le penser.

1 041 139 de visiteurs.

Il s'agit, il est vrai, du résultat le plus élevé atteint pour l'escale Martinique ces dernières années : 1 041 139 visiteurs qui sont venus profiter du charme de notre pays en 2017. C'est ainsi que le tourisme de séjour connaît une croissance de plus de 3,1% en 2017, après une progression de 6% en 2016. Karine Mousseau, la présidente du Comité Martiniquais du Tourisme d'expliquer qu'en 2017, 535 647 visiteurs ont séjourné plus de deux jours dans l'île. On sait que c'est ce tourisme qui est le plus bénéfique à notre économie. Le CMT a, pour obtenir de tels résultats, fait des investissements importants pour attirer les touristes durant la basse saison. Par ailleurs, 250 actions auraient été initiées à l'international (gastronomie martiniquaise au Canada pour le festival Martinique Gourmande, invitation de 40 agents de voyages présents en Martinique en novembre etc.)

ANTILLA

Directrice de la publication :

Valentine Hellenis :
0596 75 48 68

Directeur de la rédaction :

Henri Pied: 0596 75.48.68

Rédaction :

Tony Delsham, Henri Pied,
Gérard Dowling-Carter,
Mike Irasque, Philippe Pied.

Secrétariat :

Éliane Monlouis

Commercialisation,
marketing et publicité :

Valentine Hellenis.
@@@@@@

Conception :

OCM : 0696 73 26 26

Collaborateurs :

Nadia Celcal, Judes Duranty

Luc Edon, Nathalie Laulé,

@@@@@@@

Impression: Imp. PRIM

Attention : les documents,

manuscrits ou non, restent la propriété
de la rédaction.

Bureaux :

60 Route Jambette-Beauséjour
97200 Fort-de-France

Adresse postale :

Antilla

40, rue Schœlcher

97232 Le Lamentin

Internet : antilla.mq

E-mail : antilla4@orange.fr

Téléphone : 0596 75 48 68

Fax 0596 75 58 46



DIVERSIFICATION TOURISTIQUE.

Plus de 50% des touristes viennent de France (78,7% en 2014). Pour le CMT, cette forte dépendance n'est pas un atout, il est en effet indispensable de diversifier les provenances. Ce qui a été initié avec les vols Condor, Norwegian qui relie au marché américain. A noter en effet, qu'un touriste américain dépense 90 dollars par jour une fois sur place, pour moins de 60 par un Français.

LA MARTINIQUE PEUT MIEUX FAIRE.

Mais ces chiffres ne doivent pas cacher le véritable problème du tourisme à la Martinique, savoir les difficultés de l'hôtellerie locale, en dépit de taux d'occupation en hausse (60,5% en 2017, soit une hausse de plus 7,7% par rapport à 2016.) Des résultats qui auraient pu être meilleurs sans l'impact négatif des cyclones Maria et Irma. Avec un nombre de nuitées globales qui croît de 12,3%, (de 664 403 en 2016 à 745 977 en 2017) . Sans trop de surprise, le marché hexagonal est le plus largement représenté avec 63,7% du total (soit 472 707 nuitées. Ce sont 2,68 millions de clients qui ont été accueillis par l'ensemble des structures touristiques: hôtellerie,

meublés de tourisme, loueurs de voitures, lieux de visites en 2017. Soit une progression de 19,7% pour l'hôtellerie, 40% pour les lieux à visiter et 3,9% pour les locations de voitures. A noter que la dépense moyenne par client progresse légèrement : plus 0,8% (53 euros au lieu de 52,6).

YAN MONPLAISIR.

Yan Monplaisir n'a de cesse d'attirer l'attention sur les résultats critiques (en bas de ligne comme disent les financiers) de l'hôtellerie. Les résultats dits consolidés des hôtels seraient en effet négatifs en 2017, et les trois-quarts des hôtels sont en grande difficulté. Ils se trouvent incapables de rénover les structures pour mieux attirer une clientèle attirée ailleurs dans la Caraïbe. Ce sont les coûts d'exploitation, les salaires élevés, les charges sociales qui leur font perdre toute compétitivité face à des concurrents des îles voisines qui offrent quasiment les mêmes prestations. La solution, pour le vice-président de la CTM, serait d'accorder au secteur hôtelier les avantages d'un CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) majoré en OutreMer.

Et Yan Monplaisir, lui-même professionnel de l'hôtellerie de faire remarquer que la banane se voit aidée pour pallier son handicap à plus de 100%, et d'ajouter que le Medef Martinique, la Grande Distribution, la distribution automobile avaient accepté un allègement du CICE de 9 à 6% au profit du tourisme et l'hôtellerie en particulier.

KARINE MOUSSEAU

Tous les acteurs de l'industrie touristique font de leur mieux pour le développement de leur secteur (380 millions d'euros de volume des recettes touristiques en 2016 dans l'île, et beaucoup plus pour 2018). Mais il reste évident que, pour reprendre les propos fort justes de Karine Mousseau, la Martinique pour sortir de l'assistanat quasi intégral dans lequel elle se trouve, à l'instar de nos voisins, doit tout faire pour parvenir à un meilleur résultat. Nous avons plus d'atouts naturels que beaucoup de pays concurrents qui pourtant se tirent très bien d'affaire en portant à 30, 40% de leur PIB les revenus du tourisme. Là ou nous ne sommes qu'à 10%. Enfin, pour conclure : n'était-il pas établi définitivement pour certains, que le personnel employé dans le secteur de l'hôtellerie était peu accueillant, manquait de professionnalisme et que le Martiniquais victime du syndrome mal digéré de l'esclavage était incapable d'être performant dans un secteur de services si difficile que celui du tourisme ? Cela fait partie des clichés (plus vulgairement des foutaises) que dont nous nous auto-affublons pour excuser nos échecs. L'exemple du tourisme devrait nous permettre de sortir de cette impasse collective.

GDC

KREYOLAD 705

Labou Préchè

Dépi yonndé tan, pa koté Péchè, lariviè-a lèvé méchan. I ka anni ladjé an boul labou volkan désann. Lé siantifik jik bay an non, yo kriyé sa : Lahars.

Ni moun ki alé asou Entènet pou di komva sé labou volkan; kidonk sé Lamontàn Pèlé ka préparé an vié-kou an bèn. Anfen sé pa pawol ou pa tann moun di. Tout moun spésialis labou Préchè.

Man tann di : (pas man alé gadé pon-on tou)

Es sé pas Chaben inogiré nouvo pon-an i té krazé-a?

Es sé pas Maslen té ké envité

o dènié moman ?

Antouléka, dépi koumansman lanné-a, lanméri ka kònè an mwé pou avèti moun pété gad-la pou labou-a pa chayé yo.

Sa fè préfè-a, la CTM, siantifik monté, mé sirtou anlo moun ki vini makrélé pou wè manniè labou-a ja montré pres sis met, tandik ki pon-an a di met wotè.

Jan Préchè estrésé yo pa ka dèmi alez kò-yo. A nenpot ki lè dépi ni ranfalman tè. Sa ka bouché lariviè-a, ek labou ka pété'y désann. Lè lasirèn kònè fok fè débriya, pou labou-a pa chayé yo.



Sikolog monté, dokté asou lakot karayib ni plis moun malad dépi mwa janvié-a.

Ou sé di, lè la CTM tiré tibren labou, lahar-la viré mété otan. Ni an malpalan (toujou ni yonn) ki di :

Es lanati pa ka ba sé ékolojista an lison ?

Man pa sav sa manzel té lé di pa la, mé sel bagay nou ka konstaté, moun ka monté Préchè, sé pa pou restoran maché mé pou makrélé labou-a.

Es fok Maslen pa mété an péyaj ?

Es sé pa sa labou-a ka mandé pou ladjé kò'y désann pou montré moun déga i pé fè ?

Akondi pawol-la « Sa ou pa sav lontan gran pasé'w ! »

Jid

Bel poveb kréyol «

*Twop lespri,
sot pa lwen »*

R.B.R.
103.4FM
www.RBRfm.com

**((RBR)) la radio des Hits,
Zouk et Dancehall**

Tél : 0596 60 00 90
Fax : 0596 73 06 53
Email : radiatorbr@gmail.com
Site : www.RBRfm.com



LA SEMAINE UTILE de GDC

Salaires en Europe.

Eurostat, (office de statistique de l'Union européenne), a publié un rapport sur les salaires minimums des pays membres montrant de très fortes variations sur le continent Les Etats peuvent être répartis en trois groupes, d'après ce rapport.

Huit pays qui ont un salaire minimal mensuel inférieur à 500€: la Lituanie (400€), la Roumanie (408€), la Lettonie (430€), la Hongrie (445€), la Croatie (462€), la République tchèque (478€), la Slovaquie (480€) et l'Estonie (500€). Deux autres pays, non-membres de l'UE, viennent compléter ce tableau: la Serbie (285€) et l'Albanie (181€). Des salaires moyens du tiers-monde ! A noter que six pays de l'Union européenne ne connaissent pas la notion de salaire minimum (le Danemark, l'Italie, Chypre, l'Autriche, la Finlande et la Suède. L'Allemagne, ne l'a mis en place que très récemment, au 1er janvier 2015).

Cinq pays versent un salaire minimal compris entre 500€ et 1000€: 677€ pour le Portugal, 684€ pour la Grèce, 748€ pour Malte, 843€ pour la Slovénie et 859€ pour l'Espagne.

Le Royaume-Uni (1401€), l'Allemagne (1498€), la France (1498€), la Belgique (1563€), les Pays-Bas (1578€) et l'Irlande (1614€), loin derrière le Luxembourg (1999€), sont les pays qui ont des salaires supérieurs à 1000 €. Ces écarts de salaires sont porteurs d'une concurrence malsaine que les tentatives de création d'un « salaire minimum européen » n'arrivent pas à limiter. A ce jour, une résolution «sur un socle européen des droits sociaux» a été adoptée, mais reste une simple « incitation » à la vertu, car la Commission européenne n'a pas compétence dans ce domaine et ne peut que se fier à la bonne volonté des États. Etats pour leur part sous l'emprise des financiers qui tirent avantage de ces disparités.

PLUIES TROPICALES.

Il pleut quasiment tous les jours dans la Caraïbe, des pluies fréquentes et souvent très fortes. Le bilan pluviométrique est très élevé, battant les records précédents. Ces ondées sont amenées par

des vents humides et soutenus qui accentuent l'impression de « fraîcheur » qui fait les Martiniquais dire : « Il fait froid ces jours-ci ! ». C'est le phénomène appelé « La Niña » qui provient d'un refroidissement des eaux de surface du Pacifique équatorial, qui modifie l'intensité des pluies. Ses effets seraient inverses de ceux de « El Niño », qui consiste en un renforcement des alizés dans le Pacifique ouest. Ces pluies vont perdurer encore plusieurs mois, ce qui laisse prévoir un carême arrosé.

MARCHÉS PUBLICS : ENTENTES ILLICITES.

L'Autorité de la concurrence sanctionne 3 entreprises martiniquaises du groupe Fontaine pour entente illicite, dans le cadre d'un marché public lancé par la Société Martiniquaise de HLM



(SMHLM) et la société OZANAM, de 2011, pour l'entretien de leurs espaces verts.

Les offres présentées séparément et comme concurrentes par les entreprises du groupe Fontaine montraient de fortes similitudes (mêmes graphies, paragraphes, vocabulaire, illustrations, chiffres des moyens techniques et humains) afin contourner la limitation du nombre maximal de lots attribués à une même société.

A noter qu'il avait été proposé à ces sociétés par l'administration de la concurrence locale (DGCCRF) une transaction qu'elles ont refusée. L'Autorité a prononcé une amende de 60 000 euros à l'encontre de Madianet et de 10 000 euros à la SARL Groupe Fontaine, comme à la SCEA Les Bougainvillées.

PRATIQUES ILLÉGALES DE LA PRODUCTION DE VIANDE EN MARTINIQUE.

La coopérative SICA Madras et l'association Producteurs agricoles et de la mer associés (PRAMA) ont saisi l'Autorité de la concurrence au sujet des critères et de la procédure d'adhésion à l'association martiniquaise interprofessionnelle de la viande, du bétail et du lait (AMIV) qui est l'organisme interprofessionnel qui procède exclusivement à la répartition des aides européennes pour la structuration de l'élevage en Martinique.

Il a été retenu que les critères d'adhésion (activité effective, représentativité et spécialisation) à l'AMIV, n'étaient pas objectifs et transparents et qu'ils revêtaient un caractère discriminatoire. L'AMIV s'est engagée à modifier la procédure et les critères d'adhésion au statut de membre de l'association.

Malgré cela, ce seront les services de l'Etat qui vont dorénavant attribuer les aides européennes aux éleveurs Martiniquais, revenant sur ce qui était une avancée sur le plan de la responsabilité martiniquaise.

LÉGUMES, FRUITS ET PESTICIDES.

Une vague d'article a envahi la toile portant sur la délicate question des pesticides et des fruits et légumes dont il est, rappelons-le, conseillé d'en consommer cinq par jour.

Certains se demandent si on peut supprimer les pesticides des fruits et légumes en les lavant, s'agissant des fruits commercialisés en France.

L'ONG Générations Futures révèle que l'on retrouve des traces de pesticides dans 72% des fruits étudiés et 41% des légumes non-bio, suite à des contrôles réguliers de la DGCCRF (contrôle des prix et de la qualité) sur les végétaux vendus en France.

Le raisin (89 % de la production est concernée), la mandarine ou la cerise, sont les plus touchés. Le chou de Bruxelles est le légume contenant le plus de produits chimiques (des traces de résidus de pesticides dans 89 % d'entre eux). Les fruits et légumes français auraient le taux de dépassement de la limite au-



torisée le plus haut d'Europe, parce que souvent traités après la cueillette, ce qui fait que les pesticides pénètrent aussi à l'intérieur de la chair, le rinçage est alors insuffisant.

Une recette proposée : de tremper fruits et légumes dans deux verres d'eau mélangés à deux cuillères à café de bicarbonate de soude pendant au moins quinze minutes. On peut aussi éplucher ses légumes puis les laver ensuite, en perdant une partie des nutriments de la peau des fruits et des légumes.

Les produits bio présentent une quantité moindre par rapport aux produits de l'agriculture conventionnelle, sauf défaut de respect de la charte ou contamination par les sols ou le vent. En agriculture bio, des produits naturels néanmoins toxiques, tel le cuivre que l'on retrouve dans les produits végétaux, sont autorisés. Certains sites Santé préconisent de ne manger que des fruits tropicaux dont l'épaisseur de la peau empêche la pénétration des pesticides dans la chair. Alors vous savez ce qu'il

vous reste à faire...

QUALITÉ DE L'AIR.

Les ministres de l'Environnement de neuf pays – dont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni – ont été convoqués par la Commission européenne pour un sommet à Bruxelles fin janvier. Tous sont visés par des procédures d'infraction pour non-respect des normes de qualité de l'air. Pour la Commission, la rencontre doit permettre de clarifier les conséquences légales pour les pays qui ne se plieraient pas à ces normes. Il faudrait voir ce qu'il en est ici, à la Martinique...

PORTS ULTRAMARINS À FISCALITÉ ADAPTÉE

Le Ministre des Outre-mer Annick Girardin a annoncé le souhait du gouvernement de « mettre en place un dispositif fiscal adapté aux spécificités des ports ultramarins » et plaide pour l'expérimentation de « sections mar-

itimes » dans les lycées ultramarins à l'occasion d'un colloque « Les mers, nouveaux territoires à vivre pour les Outre-mer », organisé par le Think Tank Métamorphose Outremers que préside Luc Laventure.

La ministre a rappelé que les ports « Port-Réunion, Pointe-à-Pitre, Fort-de-France et Nouméa se classent parmi les 10 premiers ports français en termes de trafic de conteneurs »... « L'enjeu est bien de faire des ports outre-mer des hubs régionaux pour permettre à la France de rayonner dans le transport maritime : Nouméa est déjà la deuxième plateforme de transbordement de l'Océanie, La Réunion est bien placée pour être le hub régional dans l'océan Indien et les Antilles françaises aspirent à devenir le hub des Caraïbes sud »... « La perliculture et la crevette bleue, filières aquacoles emblématiques du pacifique, peuvent servir d'exemples dans les autres outre-mer. Le CIMER (Comité interministériel de la mer) a acté la mise en place d'un fonds de garantie et d'un fonds de mutualisation pour la couverture des risques en aquaculture. Ces fonds seront mobilisables dans les DOM et les COM. »

La ministre a fait remarquer que sur les 11 lycées maritimes français, aucun ne se trouve en outre-mer Aussi, « Pour sensibiliser les générations futures, j'ai souhaité que soient expérimentées des « sections maritimes » sur le modèle des « sections européennes dans les lycées généraux », a-t-elle ajouté.



RADYO LÉVÉ DOUBOUT MATINIK

*sèl radyo ki kantékant
épi pèp Matinik*

90.8 FM • 97.5 FM • 91.0 FM
Tél. : 0596628899 - Fax: 0596628990

« TI MANMAY PA TI WOCH » :

Des ateliers d'éveil et de construction

« Ti manmay pa ti woch », tel est le nom d'ateliers dont les séances ont récemment débuté, et qui s'adressent à des destinataires précis : les jeunes âgés de 5 à 14 ans. Pourquoi ces ateliers ? Comment s'articulent-ils ? Et surtout pour quels objectifs ? Initiatrice et porteuse du projet, Johanne Juston a répondu à nos interrogations.

Antilla : Pourquoi cette appellation, « Ti manmay pa ti woch » ? Et pourquoi avoir voulu créer des ateliers destinés à des enfants et adolescents ?

Johanne Juston : Le nom "Ti manmay pa ti woch" m'est venu d'une réflexion indignée, en entendant quelqu'un se plaindre, encore une fois, de la "génération" d'aujourd'hui. C'est facile finalement de jeter la pierre, mais sans jamais prendre la moindre initiative pour contribuer à ce que les enfants "poussent" différemment. Nous sommes les premiers responsables de cette situation, parce que nous avons globalement démissionné. Et nous, quel exemple donnons-nous aux enfants qui nous entourent et nous regardent ? Pourtant nous sommes les premiers à avoir des devoirs vis-à-vis de nos enfants. En particulier celui de les nourrir, et je ne parle pas d'alimentation mais d'une attention particulière à leur **esprit**. Pour cette fois, j'ai voulu sortir des sentiers battus et rendre hommage au génie de nos enfants, à leurs talents et à leurs richesses. Avec l'avènement des nouvelles technologies, du numérique, avec l'explosion de la société de l'information, qui les a



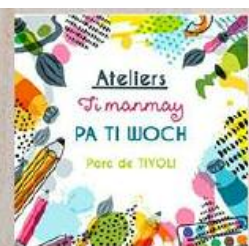
Johanne Juston

dotés d'aptitudes et de compétences différentes, mais également de nouveaux "handicaps", il me semblait impératif de les accompagner dans ces **transitions** d'un monde vers un autre, mais également de l'enfance vers la maturité. Et de leur montrer leur chemin pour comprendre ce qui se passe en eux, et comment ils peuvent devenir les acteurs de leur propre vie. Je n'oublie jamais que nos enfants sont la Martinique de demain, et qu'elle a de multiples défis à relever.

Il s'agit de cinq ateliers, aux thématiques précises : pourquoi celles-là ? Le choix fut-il difficile ? Pouvez-vous nous présenter

chaque atelier ?

Les enfants d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier, et nous vivons désormais dans un monde global, hyperconnecté, qui leur demande de savoir très vite faire le tri, de comprendre les enjeux, d'être pertinents et réactifs, et d'avoir une pensée concise, afin de faire des choix judicieux et opportuns. Dans ce grand village dans lequel nous évoluons, j'ai souhaité les sortir d'une certaine médiocrité, stimuler leur intelligence et les guider vers l'excellence. Le choix n'a pas été très difficile, car quand on regarde autour de nous il est facile de voir où le bât blesse.



ET SI, EN 2018, VOUS OFFRIEZ DES SUPERS POUVOIRS A VOS ENFANTS?

ATELIERS "TI MANMAY PA TI WOCH"

Des clés pour mieux comprendre le monde qui les entoure

Tous les samedis de 10 h 00 à 12 h 00 au Parc de Tivoli



C'est à dire ?

Nos enfants sont exposés à des informations conçues pour les grands par des grands ; ils sont abreuvés de *fake news* (fausses "informations", ndr) et parfois d'informations relevant de manipulation et d'instrumentalisation. Et des informations qui génèrent angoisse et stress. Parallèlement, la société devient de plus en plus violente, sans filtres, brute, et l'on observe une "disaptitude" générale à communiquer avec soi-même et avec les autres. Les repères et les valeurs deviennent flous, et le socle qui faisait sens et lien entre les individus est en train de voler en éclats. La valeur d'exemplarité en a aussi pris un coup, et il était urgent

de proposer aux enfants des outils et méthodes pour remettre de l'ordre dans leur tête et leur cœur. Par ailleurs, les questions d'environnement, de développement durable, d'écologie et de biodiversité se posent avec de plus en plus d'âpreté, car aujourd'hui il en va de notre survie. C'est donc avec beaucoup d'évidence que ces ateliers de **décryptage** de l'information, de **goûters-philosophiques**, de **savoir-vivre et savoir-être**, de **communication bienveillante**, d'**estime de soi**, de **gestion des émotions**, mais également de **jardinage** et d'**éveil à la botanique**, se sont imposés à moi. Comprendre le monde dans lequel ils évoluent, se forger un avis personnel, accepter la différence, savoir gérer

ses émotions pour vivre ensemble, savoir se nourrir correctement, sont des armes qui leur permettront de faire la différence. Et de choisir de façon individuelle, et pour le groupe, ce qu'il y a de plus pertinent.

« Cette tâche délicate et si gratifiante, d'aider les enfants à grandir et s'épanouir »

Ces cinq ateliers sont assurés par des intervenants professionnels : pouvez-vous nous présenter leur champ respectif de compétences ?

Les enfants sont de vrais individus, qui méritent ce qu'il y a de meilleur ici. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité et choisi des intervenants dont l'expérience et les compétences ne font aucun doute, et qui au-delà de cet aspect sont sensibles aux notions de transmission, de partage et d'accompagnement des plus jeunes.

Concernant l'atelier "**Kestapakompri ?**", atelier de décryptage de l'information, **Katleen Bilas**, rédactrice en chef d'ATV ; **Bertrand Caruge**, journaliste de *Martinique Première* en radio et en télévision, à l'occasion de débats politiques et citoyens notamment ; **Eddie Marajo**, responsable d'édition de *People News*, spécialiste de l'information économique et politique ; et **Fanny Marsot**, journaliste et responsable des "Matinales" sur RCI, sont les 4 intervenants que j'ai sollicités, et qui ont répondu favorablement à cette démarche. Concernant les goûters-philos "**Et si on prenait de la hauteur ?**", **Sylvain Schambourg**, professeur de philosophie, et **Taha François**, grande habituée des débats et réunions citoyennes, ont répondu positivement à mon invitation et ont pour mission de favoriser le sens critique des enfants. Pour ce qui est de l'atelier "**Sékorèk ou Sépakorèk**", atelier de savoir-vivre et savoir-être, c'est **Evelyne Gertrude**, ancienne enseignante, qui aura la lourde responsabilité de faire comprendre aux enfants qu'il est important de partager des valeurs et règles communes pour vivre



ensemble. Et qu'elles peuvent être constructives et émancipatrices. Pour l'atelier **"Comme un poisson dans l'eau"**, atelier de communication bienveillante et d'estime de soi, c'est **Catherine Sainte-Rose Rosemond**, sophrologue-thérapeute, et 4 formatrices en communication bienveillante et formatrices de formateurs de l'Education nationale – à savoir **Hélène Jacob, Sylvie**

Rondele, Evelyne Sottovia et Garance Vennat – qui relèvent le challenge d'accompagner les enfants dans la gestion de leurs émotions et sur le chemin de l'estime de soi. Pour finir, **Geneviève Baral**, passionnée de jardinage et fervente militante écologiste, animera l'atelier **"Silence, ça pousse"**; elle fera les enfants (re)découvrir la nature et leurs 5 sens, toucher du doigt le cycle de la vie, leur rappellera les notions du bien-manger, et leur transmettra des notions de responsabilité.

Comment pourriez-vous qualifier l'apport ou l'objectif de ces ateliers par rapport aux enseignements reçus, par ces jeunes, dans le cadre de l'Education nationale ? Est-ce un apport alternatif ? Complémentaire ? Parallèle ?

Il est évident que ces ateliers viennent en renfort et en complément des apprentissages dispensés par les enseignants, qui pour certains d'entre eux sont convaincus du bien-fondé et des bienfaits de la pratique de ces "disciplines". On observe d'ailleurs que les éducateurs en général, et les enseignants de l'Education nationale en particulier, en sont si

conscients qu'ils multiplient ce type d'initiatives sur le temps scolaire et hors-scolaire. En outre, certains de nos intervenants assurent ces missions d'accompagnement et de formation des personnels et de tous les acteurs de la chaîne éducative, au sein même de l'Education nationale. Ce qu'il faut en réalité retenir, je crois, c'est que ces propositions sont surtout des espaces conçus hors temps scolaire, dans une ambiance ludique et décontractée, afin d'accompagner les parents et tous les éducateurs en général, dans cette tâche délicate et si gratifiante, quand les moyens sont réunis, d'aider les enfants à grandir et s'épanouir, pour être de merveilleux adultes (sourire).

Propos recueillis par Mike Irasque

Ateliers « Ti manmay pa ti woch » : les mercredi et samedi au Parc de Tivoli (Fort-de-France). Tarifs : 25 euros la séance, 90 euros le forfait mensuel.

Plus d'infos au 0696 75 59 47, à l'adresse email jjuston.ltbo@yahoo.fr et sur la page Facebook : La Terre est Bleue comme une Orange.



Bilan Sécurité 2017 :

Moins de délinquance, mais des violences en hausse



Franck Robine, Préfet de Martinique (MI)

Le « bilan de la sécurité » et les chiffres de la délinquance pour l'année 2017, ont récemment été présentés par les autorités étatiques concernées.

Retour sur quelques thématiques et chiffres-clés, dont certains ne cessent d'interpeller...

Les « atteintes aux biens » (AAB) correspondent aux vols avec et sans violence, aux vols dans les véhicules et de véhicules, aux vols à main armée, et aux cambriolages. Il fut notamment indiqué que ces AAB avaient baissé de **20,5 %** sur les 5 dernières années, dont - 5% en 2017 (9336 faits enregistrés en 2016, contre **8857** faits enregistrés l'an dernier). Dans le détail, cette diminution des AAB porte sur les vols sans violences, et sur ceux avec violence. La baisse des vols sans violence est de 5%, et a été présentée comme

« principalement imputable » à une baisse de **15%** des vols dans les véhicules. Quant aux **cambriolages**, ils ont diminué de **10%** entre 2016 et 2017, et les vols avec violence (mais sans armes) ont eux baissé de **12,5%**. Par contre, les vols à main armée (VAMA) « se maintiennent à un niveau proche de 2016 » (**302** faits enregistrés en 2017 !). Concernant les vols de véhicules, ils sont en augmentation « pour la troisième année consécutive en 2017 » (43 faits de plus qu'en 2016). Une hausse « qui nécessite une vigilance



Contrôle de Gendarmerie (DR)

particulière en 2018 », fut-il indiqué, « les vols à main armée, en Martinique, restant près de **5 fois supérieurs** à la moyenne nationale. »

Les « atteintes volontaires à l'intégrité physique » (AVIP) correspondent aux violences physiques non-crapuleuses (dont le motif n'est pas considéré comme sordide, certaines menaces par exemple, ndr) ; ces atteintes correspondent aussi aux violences intrafamiliales, aux violences faites aux femmes, et aux violences sexuelles. Des AVIP qui affichent quasiment le même bilan pour 2017 que pour 2016 : 4973 faits en 2016 ; **4967** en 2017 (des chiffres plus ou moins similaires sur les trois dernières années). Les violences physiques non-crapuleuses ont constitué **2839** faits en 2017, soit 43% de ces AVIP, et les violences **intrafamiliales** ont représenté **30%** de ces AVIP – notez que les femmes sont victimes de **74%** de ces violences intrafamiliales... Autre augmentation dans le cadre de ces AVIP : les violences **sexuelles**, en hausse de **17,3 %** par rapport à 2016 : + 41 faits (enregistrés, ndr) soit 278 au « total ». En outre, le rapport sur

les violences faites aux femmes en Outre-mer, rapport remis à la ministre des pays éponymes lors de son passage sous nos cieux il y a quelques semaines, fut présenté comme une « base à la définition de nouvelles actions pour protéger davantage ces victimes. » A suivre ?

Les « escroqueries et infractions économiques et financières » (EIEF) ont augmenté de 8,8% en 2017 (1191 faits l'an dernier) avec par exemple + 14% d'abus de confiance, et + 17% de « falsifications et usages de chèques volés ». Le **travail clandestin** et l'emploi d'étrangers **sans titre de travail**, sont eux en hausse de **22%** par rapport à 2016. Il fut également indiqué que le CODAF (Comité Départemental Anti-Fraude) avait mené 25 « opérations coordonnées de contrôle » dans les secteurs hôtelier, de la restauration, du BTP et du transport scolaire. Et que le montant total des fraudes détectées, « tous services confondus », était de **876.457** euros.

En termes d'infractions à la législation sur les stupéfiants, 1697 faits ont été enregistrés en 2017, et **3,5 tonnes** (de stupéfiants) ont été saisies (3,7 tonnes en 2016). En outre, 4 Go

Fast (bateau aux moteurs puissants, donc très rapide, ndr) ont été interceptés. Concernant les faits constatés avec présence d'armes, ils ont connu une très légère baisse en 2017, passant en effet de 1454 en 2016, à **1434** l'an dernier. Et les services de l'Etat d'indiquer : « Si le nombre de faits diminuent, ceux-ci sont **de plus en plus violents**. » Et au sujet des infractions liées au port ou à la détention d'armes **prohibées**, nous sommes seulement passés de 467 infractions enregistrées en 2016, à 442 l'an dernier. Une « lutte » contre la détention ou le port d'armes illégal décrite comme « au cœur de l'action des services » par les autorités concernées, et qui « demeure une priorité pour 2018. » De plus, **246** armes et **7140** cartouches ont été remises aux autorités dans le cadre de la troisième édition de l'opération « Déposez les armes », indiquèrent les voix de l'Etat en Martinique, « celles-ci ont été détruites en même temps que d'autres armes saisies dans un cadre judiciaire ou administratif. Au total, **714** armes ont été détruites. »

Concernant le nombre d'accidents de la route maintenant, « après une baisse de 32% entre 2010 et 2016, le nombre d'accidents a augmenté de **24%** en 2017 », soit 441 accidents corporels et **30 tués** l'an dernier (26 en 2016). Des accidents qui ont impliqué « quasi systématiquement des fautes de comportement » (alcool, vitesse, absence de casque ou de ceinture de sécurité). Les conducteurs de deux-roues motorisés représentent un **tiers** de ces personnes décédées en 2017 ; la moyenne d'âge de ces tués est de 34 ans, et la moitié des tués avait moins de 30 ans (16 tués sur 30). En 2017, le nombre de contrôles a (pourtant) été en augmentation, pour au final **13.300 infractions** relevées (+ **18%** par rapport à 2016). Parmi ces 30 personnes

« Et la moitié des tués avait moins de 30 ans... »



Renaud Gaudeul (à gche) et Franck Robine (DR)

« 178 rétentions de permis pour le seul mois de décembre... »

décédées l'an dernier, il y en eut 10 en véhicule léger, 9 à moto, 3 en cyclomoteurs, 6 piétons et 2 à vélo. En outre, la proportion d'hommes tués est massive : **28 hommes sur ces 30 personnes...** Onze accidents mortels sur 23 étaient positifs à **l'alcool en 2017** (et sur ces 11 accidents, 6 ont impacté des usagers de véhicules légers), 10 accidents mortels sur 20 étaient eux positifs aux **stupéfiants** (et sur ces 10 accidents, 7 ont concerné des usagers de deux-roues motorisés). Enfin, sur les 12 personnes tuées en deux-roues motorisés, 6 ne portaient pas de casque... Et sur les 10 tués en véhicule léger, 6 n'avaient pas mis leur ceinture de sécurité...

Une augmentation du nombre de morts sur nos routes qui explique très certainement la répétition de l'annonce, par le préfet de Martinique, **Franck Robine**, et par le procureur de la République, **Renaud Gaudeul**, d'un durcissement du

barème des suspensions administratives du permis de conduire, « au vu du relâchement du comportement des usagers, se caractérisant par l'alcoolémie, la consommation de stupéfiants et les excès de vitesse. » En 2017, pas moins de **865** rétentions administratives de permis furent en effet prononcées. Quelques 178 rétentions étaient liées à l'alcool, 1 à la consommation de stupéfiants, et 54 à des excès de vitesse : ceci pour le seul mois de décembre dernier...

Pour conclure, et au chapitre des annonces, les violences faites aux femmes devraient entraîner « une action de sensibilisation et de répression qui sera renforcée. » Et la

« Police de Sécurité du Quotidien » (PSQ), voulue par le président de la République, Emmanuel Macron, devrait trouver une première concrétisation sous nos cieux via des forces de l'ordre plus « connectées ». Franck Robine d'indiquer en effet que policiers et gendarmes seraient dotés de tablettes numériques « avant la fin du premier semestre de 2018 », disposant ainsi de leur « bureau au bord de la route ». Une modernisation synonyme de davantage d'efficacité ? Les futurs chiffres du « bilan 2018 » le diront peut-être.

Mike Irasque



TRI

1er Prix des Outre-Mer durables pour l'Espace Sud Martinique

Fin février, la cérémonie nationale de remise des prix du Concours des Outre-Mer Durables, organisé par l'association des Eco Maires depuis 2011, a récompensé 14 lauréats pour leurs actions innovantes et exemplaires menées sur leur territoire. Des projets et actions de références partout en France métropolitaine et ultra-marine !

Parmi tous les projets qui ont concouru, l'Espace Sud Martinique remporte le 1er prix du concours pour son engagement pour une économie circulaire autour du verre issu de la collecte sélective.

QUAND TRI DU VERRE RIME AVEC ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique a initié en 2013, la fabrication de béton à partir de verre. Après six mois de tests, l'Espace Sud a reçu, ses premiers prototypes de dalles fabriquées à partir de broyat de verre. Il s'agit de socles en béton composés de près de 70% de verre de récupération (sable et gravier), le reste étant du ciment et des matériaux de ferrailage.

Le sable et le gravier de verre se substituent ici au sable et au gravier, issus des carrières. Ceci permet aujourd'hui d'éviter le prélèvement de ressources naturelles telles que le sable de ponce et le gravier de concassage en Martinique ou importés.

Economie circulaire et nouvelles perspectives :

Des socles en béton de verre broyé sont utilisés, depuis 2014, sur le territoire de l'Espace Sud, comme aménagement au sol. Ils sont destinés à recevoir les poubelles collectives et les bornes de tri. A ce jour, sur l'ensemble du territoire de l'Espace Sud, 444 dalles en «béton de verre » de 0,5x1m ont été utilisées comme socles pour les bornes de tri. 26 points d'apport volontaire bénéficient désormais de ces aménagements (Exemple : les bornes de l'entrée du bourg des Anses d'Arlet, les bornes du rond-

point de la Cherry au Diamant, les bornes de la résidence Zac de l'avenir au Saint-Esprit...).

Activités et emplois liés au tri et à la revalorisation du verre :

On compte de nombreux emplois directement liés au tri et au recyclage, au sein des Communautés d'agglomération (collecte des bornes, suivi de collecte, promotion du tri), du Syndicat martiniquais de traitement et de valorisation des déchets (déchèteries, centre de valorisation organique) et d'entreprises privées comme Martinique Recyclage (broyage de verre, gestion des déchets triés) ou encore l'usine de recyclage du plastique SIDREP (société industrielle de recyclage et de production), qui a ouvert en 2014.

LE TRI ET LA REVALORISATION DES DÉCHETS, TOUJOURS UNE PRIORITÉ POUR L'ESPACE SUD MARTINIQUE

Dans le cadre de sa compétence «collecte des déchets ménagers et assimilés », l'Espace Sud a mis en place le tri sélectif des ordures ménagères. Le verre est collecté en apport volontaire, dans les 220 bornes réparties sur le territoire, soit 40 nouvelles bornes pour le verre depuis le début de l'année. En 2016, dans le cadre d'une action menée avec le soutien d'Ecoemballages, l'Espace Sud Martinique améliore et densifie son

« parc » de bornes de tri.

Le tri du verre en Martinique, des efforts à poursuivre.

La pratique du tri est un maillon essentiel de la préservation des ressources naturelles (forêts, pétrole, minerais, sable de carrière). Afin de permettre l'accès au tri à la population, la Communauté a implanté sur son territoire, depuis 2004, les bornes de tri sélectif. Il s'agit d'un dispositif permettant de collecter les emballages d'une part (cartons, plastiques, acier et aluminium) dans la borne de couleur jaune, et, le verre dans la borne de couleur verte d'autre part.

Plus tard, l'Espace Sud a mis en place la collecte sélective en porte à porte pour les bio-déchets (en 2007) puis pour les emballages (en 2012).

Pour le territoire de l'Espace Sud, comme pour l'ensemble de la Martinique, on constate une tendance à la hausse des quantités de verre trié. Cet effort est mené avec d'autant plus de détermination par l'Espace Sud que le volume de verre trié en Martinique, par habitant et par an, demeure en dessous de la moyenne nationale.

(Sources : Rapport d'activités 2013 de Martinique Recyclage, Eco Emballages, l'ADEME)



L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL DU TRI DU VERRE.

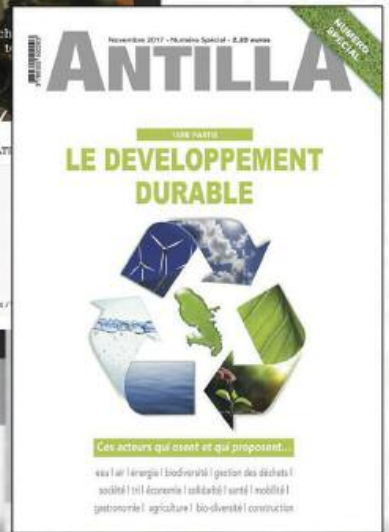
Une fois collecté, le contenu du bac d'ordures ménagères (poubelles grises) est acheminé à l'Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Céron ou à l'Usine d'incinération des Ordures Ménagères (UIOM) pour y être enfoui. L'ISDN et L'UIOM sont des équipements gérés par le Syndicat Martiniquais de Valorisation et de Traitement des Déchets. On notera que le temps de dégradation d'une bouteille en verre, par exemple, est estimé à 4000 ans minimum alors que son le recyclage permet la préservation du sable (la silice), qui est la ressource naturelle à l'origine du matériau. Pour autant, le problème ma-

jeur vient du contexte insulaire dans lequel nous évoluons. En effet, les centres d'enfouissement et les installations de stockage des déchets de la Martinique, arrivant en fin d'exploitation, ferment tour à tour (Fond Canonville en 2010, Poteau en 2012, la Trompeuse 2013). Nous manquons d'exutoires pour les déchets que nous produisons. Nous avons donc tous la responsabilité de réduire les quantités enfouies ou incinérées afin de limiter la pression sur les dispositifs toujours en activité, déjà saturés (à savoir l'UIOM de FORT-DE-FRANCE et l'ISDND de Céron dont la fermeture était programmée fin 2014). L'une des solutions à cette problématique est le tri, no-

tamment le tri du verre qui est particulièrement lourd et volumineux. Les déchets valorisés sont autant de déchets non enfouis. Il faut donc impérativement faire du tri un réflexe du quotidien.

De 2012 à 2015, les tonnages de verre trié sur le territoire de l'Espace Sud ont connu une augmentation de 38,6 %. Sur le territoire de l'Espace Sud, en 2015, il a été collecté 1 099 tonnes de verre, soit une moyenne de 9,02kg par habitant.





" SAVOIR C'EST DÉJÀ AGIR "

www.martinique2030.com est une plateforme web de l'association 3ED pour promouvoir l'actualité du développement durable auprès du plus grand nombre, et permettre à tous d'être de véritables acteurs du changement.

L'information étant la première arme du changement, **martinique2030.com** repère et publie toutes les actualités de chaque thématique du développement durable et de l'économie sociale et solidaire à la Martinique !

Pour ce faire, nos journalistes scrutent chaque jour toutes les actions innovantes, et vont à la rencontre des acteurs, partout en Martinique, afin qu'aucune information ne vous échappe !

L'association 3ED qui existe depuis 3 ans, aussi organisatrice du **Village Valora**, a pour but de sensibiliser par des actions fortes, le maximum de Martiniquais aux questions de protection de leur environnement... pour un **développement durable social et économique**.

Association 3ED
Tél.: 0696 73 26 26
philippe@martinique2030.com
www.martinique2030.com
www.facebook.com/martinique2030

MARIE ADEMAR :

« Yo ka fè Martinik valé tout kalté bagay ! »



I préféré ri sa (MI)

Le « Syndicat Indépendant des Marins Pêcheurs de Martinique » a récemment donné une conférence de presse (au port de Trois Rivières, à Sainte-Luce) sur ce que l'organisation décrit comme des difficultés, nées de différents textes et dispositions réglementant le secteur de la pêche dans « nos » eaux.

L'occasion d'échanger avec la présidente du syndicat, Marie Adémar, dont le caractère direct et la spontanéité du propos sont toujours aussi présents...

Antilla : Je viens de vous entendre dire à un confrère journaliste que vous revenez sur le devant de la scène concernant les marins-pêcheurs. Vous étiez effectivement en retrait des médias depuis quelques années, non ?

Marie Adémar : Oui, je m'étais mise en retrait ; je m'occupais seulement des dossiers de l'URSAFF. Je contestais les montants qu'ils (l'URSAFF, ndr) envoient aux marins-pêcheurs. Et je continue à le faire. Et nous ne sommes pas allés aux élections l'année dernière, pour le renouvellement du 'Comité régional des pêches' parce que nous avons estimé que le travail que fait Marie-Reine* au niveau de ce comité n'était pas

suffisant. Je ne dis pas qu'il ne travaille pas, mais ce n'est pas suffisant. Il doit donner des avis sur des dossiers, mais combien de dossiers a-t-il reçu ? Quels avis donne-t-il sur les dossiers qu'on lui envoie ? Est-ce qu'on lui envoie les dossiers ? On ne sait pas. Quand René était là (Mr Adémar est l'ancien président du 'Comité régional des pêches', ndr), il était dans toutes les instances.

Mais si le « Syndicat Indépendant des Marins Pêcheurs » avait participé aux dernières élections du Comité régional des pêches, le syndicat aurait été informé de ce qui se passe, non ?

Non, le syndicat n'a pas été in-



Des marins attentifs (MI)

formé parce que la 'Direction de la Mer' actuelle, ne nous invite pas aux réunions. Avant on nous invitait, même si je ne faisais pas partie du Comité régional des pêches.

Et pourquoi « aujourd'hui » vous, syndicat, n'êtes pas invité ?

Vous savez, l'état d'âme des hommes...

Les invitations c'est selon les « états d'âme » des décideurs ?

Oui, et silon van latché poul panché. Ils estiment que comme nous ne faisons pas partie du Comité, ils n'ont pas à nous inviter. Mais je leur ai répondu que le Comité, ce

sont des avis qu'ils donnent, mais que moi je suis défenseuse de la profession.

Vous avez parlé de certains textes réglementaires durant cette conférence de presse : pouvez-vous me donner un exemple de disposition qui pose problème au Syndicat Indépendant des Marins Pêcheurs ?

Concernant le permis d'armement par exemple, il est dit que celui qui est déjà enrôlé ne doit pas aller faire des démarches pour avoir ce permis, et qu'il doit avoir son permis d'armement depuis janvier dernier. Sauf que la 'Direction de la Mer' donne un document à remplir aux marins pêcheurs, un document qu'elle

('Direction de la Mer', ndr) va étudier pour pouvoir donner ce permis d'armement aux marins-pêcheurs...

Cette « conférence de presse » m'a fait plus l'effet d'une séance d'explications et de conseils aux marins-pêcheurs : je me trompe ?

(sourire) Oui c'est ça. Parce qu'ils attendent que l'Administration leur dise certaines choses, mais ils ne vérifient pas... Or j'ai toujours dit aux marins-pêcheurs 'vérifiez avant de faire quoi que ce soit'. Et puis les textes que j'évoque là, ce n'est pas porté 'outre-mer' dessus, donc on doit prendre un décret, un arrêté pour les appliquer à nos territoires. Mais ce n'est pas dans le texte.

Il faudrait une Chambre consulaire de la pêche. Pour prendre des décisions. Là on ne peut pas en prendre.

Si je vous suis, des textes réglementaires sont venus contredire d'autres textes réglementaires au fil des ans ?

Oh oui ! J'ai tellement de textes chez moi que je ne sais pas quoi faire avec... J'ai des textes de 1852, de 1927 (sourire), etc.

Quelle est la plus grande problématique, ou difficulté rencontrée par les marins-pêcheurs de Martinique : l'URSAFF, les charges, les obligations des textes réglementaires ?

Il y a d'abord les charges, ensuite les textes qui 'arrivent', et sur lesquels on n'a pas d'informations... Je suis dans le Syndicat, mais il y a tellement de textes qui arrivent les uns sur les autres. A l'époque où

Mr Adémar était aux responsabilités du Comité, nous portions le secteur. C'était une autre gestion, une autre dynamique, on veillait à tout ce qui se faisait. Mais pas Marie-Reine. Qui d'ailleurs ne sort pas en mer. Mandé'y konbien kilo pwason i ja pòté atè ?

En vous écoutant j'ai l'impression que votre syndicat sera, cette fois, au rendez-vous des prochaines élections du Comité régional des pêches : je me trompe ?

Non, il faut créer un autre organisme que celui-là.

Carrément ? Quel autre or-

ganisme ?

Il faudrait une Chambre consulaire de la pêche. Pour prendre des décisions. Là on ne peut pas en prendre.

Pourquoi une chambre consulaire serait plus efficace que le Comité régional des pêches ?

Le Comité donne des avis, mais c'est l'Etat qui décide en dernier ressort. Alors que si nous avons un organisme comme la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers ou la Chambre de Commerce, ce serait différent.

Et vous, syndicat, vous avez déjà parlé de cette vo-



René et Marie ADEMAR (MI)



Marie Adémar (MI)





Port de pêche de Trois-Rivières - Sainte-Luce (MI)

Intérogé aux différents décideurs hexagonaux ?

Je peux vous montrer le nombre de dossiers qu'on a déjà porté à des ministres...

Et aux parlementaires de Martinique ?

Manman... J'ai des dossiers dessus, je vous dis.

Et le « dossier » global avance ?

Non, pèsonn pa ka pran'y.

Suite pages suivantes... Pourquoi ?

'On' a peur du secteur de la pêche. 'On' n'a pas envie que ce secteur y arrive comme les chambres consulaires. 'On' a peur des marins-pêcheurs.

« On » c'est qui ?

Les élus.

Et « on » a aussi peur des époux Adémar ?

Yo kriyé nou "dynastie", sé pa pou ayen (léger sourire).

Et ce mot, « dynastie »,

vous convient ?

Ils peuvent dire ce qu'ils veulent. Mais je fais le travail pour les "petits".

Je crois déjà connaître la réponse à cette question, mais je vous la pose quand même. Olivier Marie-Reine a récemment été élu président du « Conseil de gestion » du Parc Naturel Marin de Martinique : c'est une bonne nouvelle pour vous ?

(léger sourire) Pour moi, Marie Adémar, ce n'est pas une bonne nouvelle. Je le dis franchement, et je n'ai peur de qui que ce soit.

Ce n'est pas une bonne nouvelle parce que c'est lui ? Si c'était quelqu'un d'autre qui avait été élu président, là ce serait une bonne nouvelle pour vous ?

Quel que soit le marin-pêcheur qu'ils auraient mis là. Parce qu'ils n'ont pas les c..... pour contrer l'Administration.

Et que pensez-vous de ce Parc Naturel Marin ?

Ce n'est pas une bonne idée. D'abord avec qui on a travaillé pour créer ce Parc ?

Les professionnels de la pêche n'ont pas été consultés ?

Marie-Reine les a réunis pour les informer ?

Ils n'étaient pas dans la concertation ?

Non, il n'y a pas eu de concertation. Moi-même on m'a invitée à une seule réunion... La Martinique avale des couleuvres. Yo ka fè Martinik valé tout kalté bagay !

Propos recueillis par Mike Irasque

**Olivier Marie-Reine est l'actuel président du « Comité régional des pêches et des élevages marins ». Et il va sans dire que nous le solliciterons quant à ses éventuelles réactions aux propos de Marie Adémar (NDLR)*

Abonnez-vous à

Éveilleur de conscience
ANTILLA

1 an
(52 numéros)

100€



Visitez notre site

www.antilla-martinique.com

NEW

**Abonnez-vous
à la version
PDF**

Éveilleur de conscience
ANTILLA Hebdomadaire depuis 37 ans !

Retrouvez chaque semaine l'actualité de notre région (politique, économique, sportive et culturelle...), ainsi que les analyses de nos journalistes.

BON D'ABONNEMENT À compléter et à renvoyer sous enveloppe **NON AFFRANCHIE** à :
ANTILLA, BP 46 - 97281 Le Lamentin Cedex - Martinique

OUI, Je m'abonne pour 1 an à l'Hebdomadaire ANTILLA.

Ci-joint mon chèque de 100 euros* à l'ordre de :
ANTILLA PRODUCTION

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Adresse :

.....

C.P. : Ville :

E-Mail : Tél. :

* Offre valable pour les nouveaux abonnements en Martinique.
Pour les autres destinations, nous contacter. Non cumulable.

L'Accès dans le logement social :

Obligations juridiques, contraintes et perspectives



Kalthoum BEN M'BAREK, directrice de l'Association pour le logement social, vient de finaliser un mémoire intitulé « concilier le logement social et la santé mentale : limites juridiques et perspectives pour les bailleurs sociaux », dans le cadre du master 2 en droit immobilier Paris 13-Sorbonne. Retour sur une première partie de cette étude.

Kalthoum BEN M'BAREK, Juriste en droit immobilier, Diplômée Master 2 en Droit Immobilier – Paris 13 – SORBONNE

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a défini la santé mentale « *comme un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté* ». En 2001, le dernier rapport de l'OMS¹, sur la santé mentale de la population mondiale, indiquait que 450 millions de personnes souffraient de troubles mentaux. **Globalement, dans le monde, une personne sur quatre présenterait un trouble mental.** Aujourd'hui, les bailleurs sociaux doivent gérer une pluralité de locataires confrontée à des situations liées à l'isolement et au comportement atypique de certains d'entre-eux. Le public est hétérogène. Celui-ci rencontre des difficultés pour comprendre, pour faire les démarches ou pour maintenir les efforts sur le long terme. En outre, l'absence de référent familial, l'éreintement des aidants et l'abandon de la cellule familiale complexifient le traitement et cette situation conduit, quelques fois, à l'épuisement de certains salariés. Les voisins sont également victimes des nuisances sonores²,

¹ OMS, *Rapport sur la santé dans le monde : nouvelle conception, nouveaux espoirs*, Genève, 2001, 172 pages

² Les nuisances sonores sont multiples : disputes à répétition, insultes, cris, musique trop forte etc.

olfactives³ ou des agressions. Parfois le logement subit des dégradations et l'hygiène est contestable (cafards, rats etc.). La gestion de ces locataires est complexe car elle fait appel à plusieurs compétences (social, éducatif, santé physique, santé psychique, l'ensemble des droits...) et aucun professionnel ne dispose de toutes ces qualités. Dans ce contexte, les bailleurs sociaux s'interrogent et cherchent à définir leurs rôles auprès des populations les plus fragiles en mobilisant les partenaires spécialisés. Ainsi, j'exposerai, dans ce premier article, les conditions juridiques quant à l'accès dans le logement social. Le second article abordera le maintien dans les lieux.

Respecter le principe de non-discrimination

La loi du 6 juillet 1989⁴ tendant à améliorer les rapports locatifs entre les locataires et les propriétaires reconnaît que le droit au logement est un « *droit*

³ Les nuisances olfactives concernent les débris entassés dans le logement, les déchets ramenés de l'extérieur, la projection de produits (type ALCALI) pour les rites magico-religieux assimilés à de la sorcellerie.

⁴ Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 « *tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986* », JORF du 8 juillet 1989

fondamental ». « *Aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement pour un motif discriminatoire*⁵. Au terme du dudit article 225-1 du code pénal, tel que modifié, par la loi du 18 novembre 2016 relative à la « *modernisation de la justice du XXI^e siècle* »⁶, la discrimination concerne « *... toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement... de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques...* ». L'interdiction de discrimination porte, entre autres, sur le refus d'attribuer un logement aux personnes handicapées alors que les critères d'attribution sont réunis. Le non-respect de ces dispositions est sanctionné pénalement de 45 000 euros d'amende et d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans (art. 225-2 du code pénal).

Respecter le droit de priorité

La loi du 21 décembre 2001⁷ vise à accorder une priorité dans l'attribution des logements sociaux aux personnes

⁵ Art. 225-1 du code pénal

⁶ Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, JORF n°0269 du 19 novembre 2016, texte n° 1

⁷ Loi, n° 2001-1247 du 21 décembre 2001 « *visant à accorder une priorité dans l'attribution des logements so-*

en situation de handicap ou aux familles ayant à leur charge une personne handicapée. Puis, la loi égalité citoyenneté du 27 janvier 2017⁸ dispose que les personnes en situation de handicap telle que définie à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles sont prioritaires quant à l'attribution d'un logement social (art.70 a). Ainsi, « *constitue un handicap...une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ». Par conséquent, la notion de « *handicap* » est un terme générique qui englobe diverses situations, dont le public est prioritaire pour l'attribution d'un logement social.

Indicateurs à prendre en compte pour déterminer le droit de priorité

Le droit de priorité s'impose, lorsque la rubrique « *handicap* » de la demande de logement social est dûment complétée par les demandeurs. En effet, le candidat devra fournir le justificatif de l'allocation adulte handicapée ou de la pension d'invalidité ou la carte d'invalidité ou l'attestation relative à la reconnaissance du handicap (art.L.441-1 du CCH) ou un certificat médical.

Le droit de priorité peut être pris en compte, lorsqu'un établissement de santé mentale a proposé un candidat.

Le droit de priorité ne s'applique pas si les conditions d'attribution ne sont pas réunies (art. L441 à L.441-2-9 et articles L.442-1 à L.442-12 du CCH). En effet, le droit de priorité ne signifie pas qu'il y ait un droit d'attribution.

Les procédures mises en place

Afin d'éviter les recours, certains bailleurs sociaux ont précisé les motifs de non – attribution. Ainsi tous les critères de droit commun peuvent être mobilisés par la Commission d'Attribution des Logements (CAL) pour

ciaux aux personnes en situation de handicap ou aux familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap », JORF n°299, texte n°2

⁸ Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, « *relative à l'égalité et à la citoyenneté* », JORF n°0024, texte n°1



prendre l'une des quatre décisions conformément l'article R.441-3 du CCH, même s'il s'agit d'un demandeur bénéficiant d'un droit de priorité. Les chartes d'attribution ont été réactualisées en ce sens.

Instruction de la demande de logement social par le chargé d'attribution et analyse complémentaire réalisée par les conseillères sociales afin d'évaluer l'autonomie sociale des demandeurs avant passage du dossier en CAL.

En cas de nécessité, les conseillères sociales organisent, avant l'entrée dans les lieux, l'accompagnement social avec les partenaires médico-sociaux concernés. Elles assurent un rôle de coordination, d'information des droits et devoirs des locataires et d'accompagnement. Au moment de l'entrée dans les lieux une convention pluri-partenaire est signée avec le locataire. Cette convention fixe les objectifs de chaque partie et des réunions de synthèse permettent de faire le point sur l'état d'avancement de la situation et de réajuster les objectifs en cas de nécessité.

Les solutions innovantes développées par les bailleurs sociaux

Renforcer le réseau médico-social en amont de l'attribution avec les partenaires du secteur de la santé mentale, le Conseil Départemental, le service social des mairies, les associations spécialisées... Ce partenariat s'est construit progressivement (2 à 4 ans selon les territoires). Il vise à mieux connaître les acteurs, leur culture professionnelle, leurs enjeux et leurs limites. Lorsque le réseau est établi, une charte relative au secret professionnel, un guide santé mentale et logement, une convention partenariale entre les bailleurs sociaux et ces partenaires ont été élaborés. Redéfinir les ordres de priorité et les quotas, par réservataire, dans le

cadre de l'accord collectif intercommunal ou départemental en tenant compte des équipements présents sur le territoire, des caractéristiques des demandeurs et des besoins en matière d'accompagnement adapté. Développer l'offre alternative au logement social par la production de logements-foyers, d'EHPAD Psychiatrique, des résidences sociales, des maisons relais etc.

En conclusion pour éviter les contentieux liés à la discrimination et pour respecter le droit de priorité, les *process* ont été renforcés, des nouvelles compétences sont venues compléter les équipes en place, des formations sont dispensées dans ce domaine. En outre, le partenariat avec le secteur de la santé mentale s'est intensifié. Et enfin, certains bailleurs sociaux se sont engagés à construire davantage de logements adaptés pour répondre à l'objectif national de favoriser le parcours résidentiel, le « *chez-soi d'abord* »⁹ et le maintien dans le logement social.

Kalthoum BEN M'BAREK

Juriste en droit immobilier
Diplômée Master 2 en Droit Immobilier – Paris 13 - SORBONNE

⁹ Décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016

Michel Herland

Concurrence des identités - concurrence des ethnies

Intitulé « Nous, l'Europe et les autres », ce copieux dossier d'*Esprit* (dans le numéro de décembre 2017) aborde des sujets qui fâchent à côté de questions d'actualité (Brexit, Catalogne). On s'interroge à juste titre sur la culture européenne¹. Les optimistes y voient le résultat d'un triple héritage, Athènes, Rome et Jérusalem, soit la synthèse quasi miraculeuse de trois apports : la démocratie et la philosophie, le droit et l'administration, enfin la transcendance et le monothéisme.

Cependant, comme remarque Marcel Hénaff dans le premier article du dossier, L'Europe a cette particularité par rapport à d'autres grands ensembles culturels de n'avoir été que très brièvement un empire, la *pax romana* ayant vite cédé devant les invasions barbares. En est demeurée pour l'essentiel une organisation sociale dominée par des villes, espaces de liberté et de délibération. C'est dans leur cadre que se sont édifiées dans la douleur les nations européennes, des ensembles qui restaient influencés, via le christianisme, par l'ancien héritage mais qui n'en étaient pas moins, au nord de la Méditerranée, des terres « barbares ». L'influence civilisatrice s'est alors manifestée dans « le rejet – ou du moins dans l'ignorance ou la délégitimation – des cultures vernaculaires ». Mais, ajoute M. Hénaff, « cet arrachement ou cette séparation fut aussi une incroyable éducation. Ce fut une obligation de constamment penser dans un écart par rapport à soi »¹. D'où, sans doute, l'importance des dimensions critique et universaliste dans la culture européenne.

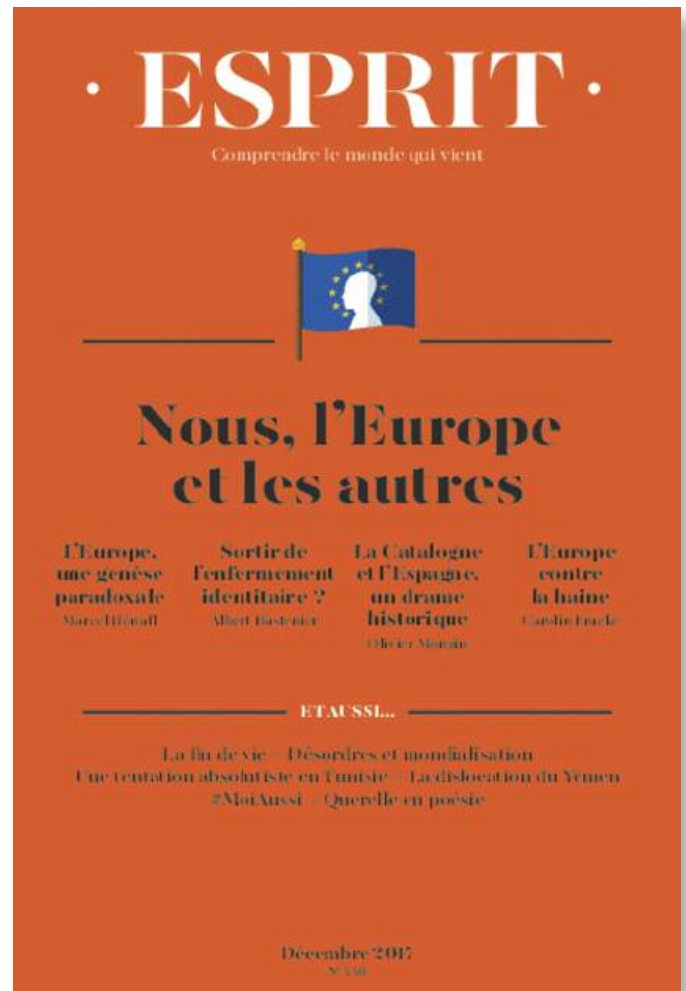
Néanmoins, l'histoire n'est pas un long fleuve tranquille. Selon M. Hénaff, encore, le « moment

Luther » marque en effet un retour en force du « vernaculaire », avec les conséquences que l'on sait jusqu'au siècle dernier : guerres des religions, guerres des nations et leur cortège de violences et de massacres inouïs. La suite c'est aujourd'hui : après deux guerres mondiales fratricides, les Européens ont entrepris, non sans mal, de construire « un espace de consensus conflictuel, une insociable socialité des nations », sous l'invocation des droits de l'homme.

Dont acte. Mais comment l'Europe se sortira-t-elle du nouveau défi que constitue la « révolution démographique » mise en exergue par Albert Bastenier, le peuplement de l'Europe étant devenu, pour partie, « structurellement exogène » ? Dans la lignée de Frederik Barth², l'auteur du second arti-

cle invite à prendre en considération la frontière ethnique qui divise nos sociétés : « barrière sociale dressée entre la majorité autochtone et la minorité d'origine étrangère qui, l'une et l'autre, se catégorisent elles-mêmes et catégorisent l'autre sur la base de représentations culturelles en miroir »³.

Inutile de se voiler la face : « Depuis plusieurs décennies, nombre de nouveaux venus campent dans les sociétés européennes sans en faire véritablement partie et leurs enfants sont labellisés comme issus de l'immigration [...] On ne peut pas parler d'un apartheid au



sens strict, mais bien d'une forme de séparatisme social sur la base des origines ». Concrètement, « la frontière ethnique est une catégorie sociale de clôture que les majoritaires mettent en œuvre pour préserver leurs avantages sociaux [...] Lorsque, parmi les minoritaires un grand nombre d'individus échouent à [la franchir], la frontière ethnique affirme sa fonction protectrice d'une identité humiliée » (p. 71-73).

Si le constat n'est pas nouveau, du moins l'auteur a-t-il le mérite d'appeler un chat un chat. Au-delà, comment lutter contre « l'enfermement identitaire » de nombre de personnes immigrées ou issues de l'immigration et leur « posture victimaire » ? La réponse de l'auteur n'incline guère à l'optimisme, du moins à court terme, puisque « l'affirmation des identités culturelles », tout comme « le séparatisme ethnique », sont surdéterminés par les rapports sociaux de production.

Même triste constat sans véritable ouverture au sujet de la haine antimusulmane prônée en Allemagne par le mouvement Pegida (*Patriotische Europaer gegen die Islamisierung des Abendlandes* – Européens patriotes contre l'islamisation de l'Occident) et relayée par l'AfD (*Alternativ für Deutschland*). La journaliste Carolin Emcke, qui vient de lui consacrer un livre⁴, ne peut faire mieux que déplorer l'incapacité de l'Europe, telle qu'elle se présente aujourd'hui comme une construction principalement économique, à créer du « bien commun ». Il vaut peut-être la peine d'ajouter ici que les migrants et leurs descendants n'ont pas le monopole de la posture victimaire : sous les aspects d'un sentiment de dépossession, elle fonde tout autant les revendications de Pegida et des autres mouvements d'extrême droite.

Un entretien avec Ivan Krastev, auteur d'un essai remarqué sur le *Destin de l'Europe*⁵ permet d'en apprendre davantage. Spécialiste de la *Mittel Europa*, il commence par souligner que « le soutien le plus fort aux partis populistes et xéno-



Michel Herland

phobes ne provient pas des régions qui accueillent le plus de migrants mais bien de celles d'où le plus sont partis »⁶ (Pologne, Allemagne de l'Est, etc.). Il ajoute que la complaisance d'une majorité des populations des pays du groupe de Visegrad envers les régimes autoritaires relève moins d'une tendance antidémocratique profonde que de la volonté d'avoir en face de soi un gouvernement réellement responsable (grâce à la concentration des pouvoirs) auquel on pourra ensuite demander des comptes.

La désespérance de nombre d'Européens s'explique sans doute principalement par la croyance véhiculée par les gouvernants et les médias suivant laquelle on ne peut rien modifier d'essentiel à l'état des choses, comme le résume la formule « TINA » (attribuée à Margaret Thatcher) : *There is no alternative*. De fait, en Europe, on a beau changer de gouvernement, la

politique ne change pas, ou guère. Ailleurs, comme remarque I. Krastev, en Russie ou en Chine, on peut changer de politique mais pas ceux qui sont au pouvoir. En tout état de cause, « TINA » entretient la méfiance des gouvernants à l'égard des gouvernés. De surcroît, beaucoup de ressortissants des pays de l'Est européen ont vécu la transition brutale du communisme au capitalisme comme un traumatisme. Il est tentant de voir dans leur expérience une réédition du processus d'acculturation vécu par les barbares au Moyen Âge. De tels bouleversements, s'ils s'avèrent bénéfiques à long terme, sont fatalement douloureux à court terme. On comprend qu'il n'en faille pas davantage pour faire le lit du populisme.

Cet entretien avec I. Krastev ouvre également des perspectives sur la question des migrations. Il n'est pas anodin que les pays les plus hostiles aux migrants extra-européens

soient eux-mêmes fournisseurs de migrants intra-européens. Le traumatisme lié au changement de régime prend, chez beaucoup de ceux qui demeurent, la forme d'un sentiment d'échec⁷. Chez ceux-là, la perte de la sécurité liée à un régime liberticide mais protecteur n'est pas compensée par l'accès à la prospérité promise. Dans ces conditions, l'arrivée d'allochtones ne peut être perçue que comme une menace. Néanmoins, estime toujours I. Krastev, tout est question de confiance dans le gouvernement : l'Allemagne, selon lui, démontre qu'il est possible d'intégrer des migrants, même nombreux, sans disruption majeure. Comme les citoyens ne demandent qu'à être gouvernés efficacement, on peut en déduire que l'AfD n'est pas près d'accéder au pouvoir dans ce pays.

L'article conclusif du dossier fait le point sur les propositions récentes des présidents Junker et Macron en matière européenne. Selon le président français, comme il l'a déclaré à la tribune de la Sorbonne, le 26 septembre 2017, on aurait eu tort de vouloir « faire avancer l'Europe malgré les peuples »⁸. Curieuse formulation ! Comme s'il y avait eu, d'un côté, des gouvernants prêts à s'immoler sur l'autel de l'Europe (car qu'est-ce que cela peut bien signifier, « faire avancer l'Europe », sinon faire reculer les États-nations ? En matière de souveraineté, il n'y a pas de jeu à somme positive : toute avancée de l'Europe se fait au détriment des États) et, de l'autre, des peuples résistant des quatre fers à la construction d'une Europe-puissance. Que certains peuples européens soient sur cette ligne, nul ne le contestera et les fédéralistes n'ont pas fini de déplorer qu'on ait laissé entrer ces loups-là dans la bergerie. Mais il y a également de nombreux peuples acquis à l'idée fédérale et qui ne demandent qu'à « avancer ». Le déficit d'Europe est du côté gouvernemental : qui le niera ? Où est le chef d'État, où est le « parti de gouvernement » qui

aurait inscrit dans son programme la construction d'une fédération européenne *hic et nunc* avec qui voudrait y participer ? Ne cherchez pas ? Il n'y en a pas !

Mais le discours de Macron, dira-t-on ? M. Macron se présente en effet comme un partisan déterminé de l'Europe... en paroles. Il propose de grandes et belles choses en matière culturelle, éducative, sociale, financière, industrielle, militaire, électorale... Mais lorsqu'il s'agit de respecter la discipline communautaire, il ne fait pas mieux que ses prédécesseurs et s'empresse de produire des données truquées pour faire croire que la France entre – bien sûr ! – dans les clous des 3% de déficit public (quant à la dérive continue de la dette, personne n'en parle...) Quelle crédibilité, quelle influence peut avoir un président français quand il demande à ses pairs d'accepter plus d'Europe alors que lui-même s'avère incapable d'honorer les engagements européens de la France ?

Le dossier d'*Esprit* se termine par une citation de Jacques Delors listant les trois piliers de la construction européenne : « la concurrence qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit ». À cette glorieuse trilogie, F. Demarigny propose d'ajouter un quatrième terme : « la citoyenneté qui légitime » (p. 121). Dans son introduction au dossier, Anne-Lorraine Bujon en appelait à « l'invention démocratique » chère à Claude Lefort. Soit. Mais pour faire échec à la concurrence des identités (nationales, ethniques), où sont les forces politiques qui donneront un vrai coup d'accélérateur à la construction européenne (au sein de quel hypothétique « noyau dur » ?) Faut-il se contenter d'espérer une crise majeure qui obligerait les gouvernements européens à des solutions extrêmes impliquant des abandons de souveraineté significatifs ?⁹ Ce n'est pourtant pas dans la logique gouvernementale !

C'est une preuve de l'impuissance actuelle du fédéralisme européen

que celui-ci ne soit pas même mentionné dans le dossier d'*Esprit*. Qui en dehors des fédéralistes pourrait pourtant, dans quelques pays habitués à travailler ensemble depuis les origines de la CEE, et où les idéaux de La Haye sont restés vivants, susciter l'élan citoyen indispensable à la relance d'une Europe démocratique et sociale ?

¹ Robert Hénaff, « L'Europe, une genèse paradoxale », *Esprit*, décembre 2017, p. 57.

² Frederik Barth, *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Culture Difference* (1969)

³ Albert Bastenier, « Veut-on vraiment sortir de l'enfermement identitaire ? », *Esprit*, décembre 2017, p. 63.

⁴ Carolin Emcke, *Contre la haine. Plaidoyer pour l'impur*, Paris, Seuil, 2017 et « L'Europe contre la haine - Entretien avec Carolin Emcke », *Esprit*, décembre 2017, p. 75 sq.

⁵ Ivan Krastev, *Le Destin de l'Europe. Une sensation de déjà-vu*, Paris, Premier Parallèle, 2017.

⁶ « Une sensation de déjà vu – Entretien avec Ivan Krastev », *Esprit*, décembre 2017, p. 83.

⁷ Analyse à compléter sur ce point par le livre de l'économiste Pierre-Noël Giraud, *L'Homme inutile. Une économie politique du populisme*, Paris, Odile Jacob, 2018.

⁸ E. Macron cité par Fabrice Demarigny, « L'annonce d'une métamorphose attendue », *Esprit*, décembre 2017, p. 116.

⁹ Philippe Huberdeau et Edouard Vidon, « L'Europe face aux risques extrêmes », *Esprit*, décembre 2017, p. 87 sq.

L'ANGE DU PATRIARCHE

Kettly MARS

Serons-nous vivants après ce périple aux frontières d'une soif de connaissance de ce nouvel univers vaudouisant de Kettly Mars, en des saisons plus que sauvages dans des mondes insoupçonnés de la diaspora haïtienne ?

Avec des personnages féminins hauts en couleur Emmanuela, Paula surnommée Couz, Patricia et des plus jeunes dont la valeur n'attend point le nombre des années Pépite et surtout l'ensorceleuse Vanika, Kettly Mars nous fera voyager dans l'univers des difficultés quotidiennes de trois générations de femmes haïtiennes. Les hommes ne sont pas en reste, mais incontestablement ils sont un peu moins « percutants » dans leur posture.

Edwin et Vanika sont frère et sœur et participent à une soirée chic de la bourgeoisie haïtienne. Ce n'est visiblement par leur monde mais ils vont par trop s'éclater au point où Vanika va être une grosse tentation pour son propre frère qui doit déployer une grande pour résister à un acte d'inceste. Vanika n'est-elle pas sous l'emprise d'une force diabolique ?

Dès le prologue, Kettly Mars place le lecteur, surtout non haïtien, dans de grandes interrogations et une grande perplexité. Que signifient ces mots d'Edwin ? :

M pa nan ras kabrit Vanika !

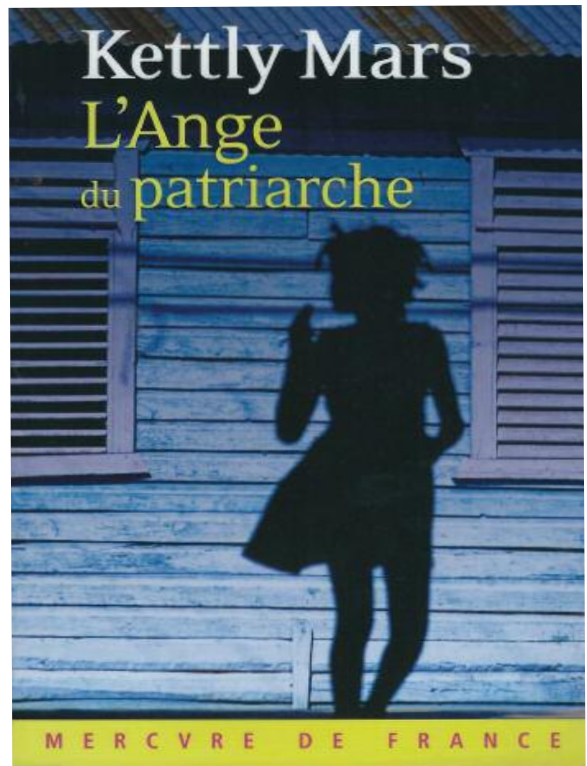
Peut-être qu'il nous faut accepter de « pénétrer » dans l'univers vaudouisant pour avoir les éléments de compréhension de ce roman à suspense qui nous tient sur 300 pages. Emmanuela file le parfait amour avec son mari André, mais le destin semble que cette liaison conjugale est « trop parfaite ». André meurt

dans un accident de la circulation et elle se culpabilise de n'avoir même pas vu comment il était habillé à son départ. Pourtant elle ne va tarder à combler le vide laissé par André en acceptant Serge comme amant qui lui procure la sécurité matérielle. Emmanuela sera interpellée par Paula surnommée Couz qui s'avère avec ses soixante dix neuf ans

être la gardienne de la famille. Elle va lui révéler des choses qui remontent très loin dans la famille. Un ancêtre aurait fait un pacte avec le diable et avait promis un enfant qui n'a pas été sacrifié. Il s'ensuit alors une sorte de malédiction et l'ange malfaisant Yvo supprime des membres de la famille à leur anniversaire.

Couz se bat seule contre cet ange diabolique et va impliquer Emmanuela dans ce combat. Emmanuela cartésienne peut-elle croire en ce monde particulier du vodou ?

Les personnages jeunes sont dans un excès débridés où le sexe et la drogue sont monnaies courantes. Le personnage de JMN qui est en réalité un jeune paumé qui se fait passer pour Jean-Michel-Basquiat vit à trois cent à l'heure et va brûler sa vie par les deux bouts. Vanika quant à elle est plus énigmatiques



son vrai visage nous sera révélé presque à la fin de l'ouvrage.

Ces femmes résistantes, complices parfois paumées comme la jeune Pépite ou Vanika vont nous mettre au cœur du style Marsien porté sur les sens où une attention particulière est portée sur les odeurs qui vous prennent au nez tout au long du roman.

Kettly Mars va nous tenir en haleine durant ces trois cent pages où le suspense côtoie l'horreur et l'in vraisemblable avec une parfaite maîtrise.

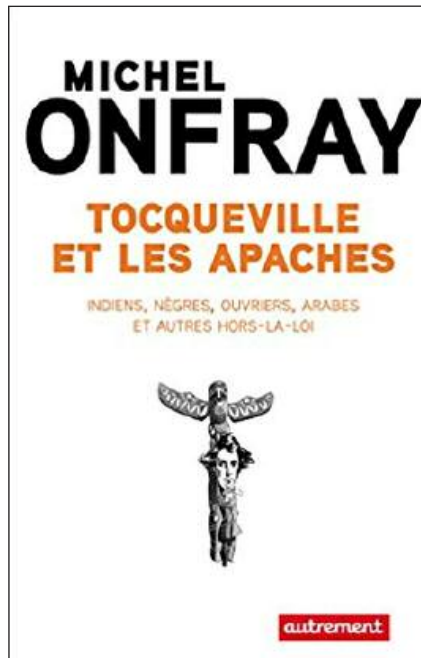
Lisez donc l'Ange du patriarche vous passerez un excellent moment de littérature dans un univers renouvelé et très particulier de l'écriture de Kettly Mars.

Jid

« Tocqueville et les Apaches »

José NOSEL

(Notes de lecture de l'ouvrage de Michel ONFRAY, éditions Autrement, Paris, 2017, 196 p.)



« Faire de la philosophie un art de vivre - de bien vivre, de mieux vivre », telle serait selon ses dires, l'ambition du philosophe-écrivain, Michel Onfray. Pour ce faire, il a entrepris une Contre-histoire de la philosophie, où il réhabilite quelques uns de ces philosophes libertaires ou vitalistes, les Démocrite, Jean-Marie Guyau, Alfred Fouillé, Nietzsche, etc. Ces « oubliés, pendant près de 25 siècles de domination des autres philosophes, idéalistes chrétiens », nous dit-il.

Une contre-histoire, souvent très documentée et qui prend le contrepied de ce qui est généralement enseigné sur la philosophie; Et qui tend à rendre justice à ces philosophes oubliés.

Mais il en profite pour « dézinguer », en même temps, certaines icônes dominantes de la pensée dans le monde occidental et figurant en très bonne place dans les programmes scolaires et universitaires et dans les programmes des grands concours, capes, agrégation et autres. Les ouvrages d'On-

fray ne laissent pas indifférents. Ils suscitent critiques et polémiques plutôt virulentes ; D'autant que leurs succès de librairie (370 000 exemplaires pour son « Traité d'Athéologie », Grasset, 2005, par ex) sont appuyés par la notoriété médiatique acquise par l'auteur.

L'écrivain Onfray utilise, par ailleurs, un franc parlé plutôt surprenant pour un philosophe, dans une production d'écritures particulièrement prolifique (au moins une cinquantaine de livres déjà publiés). Et il le rappelle régulièrement, sa démarche, c'est « toujours sans concessions ni facilités mais en se référant aux textes, comme dans « la parole au peuple », édition de l'Aube, avril 2017 où, là aussi, comme au début de ses ouvrages il parle notamment de sa vie. Ce langage direct, on le retrouve dans ses nombreux livres publiés en 2017 : « nager avec les piranhas, carnet de Guyane », par exemple aux éditions Gallimard, novembre 2017, fruit de son expédition guyanaise, où il dit, entre autre : « Les peuples dits premiers sont, par la faute de l'électricité, d'Internet, de la télévision et du centralisme républicain, devenus des peuples derniers. »

D'autant que le philosophe écrivain est devenu une vedette médiatique, un « nouveau philosophe », en quelque sorte, à la manière de Gilles Deleuze, dont il s'inspire, « qui ne va pas seulement à la télé, mais qui produit pour la télé » ; d'où la création, dans le cadre de son Université populaire de Caen, d'une WebTV, traitant notamment de philosophie de littérature... et d'actualités. Université populaire de Caen, auquel participent des centaines de personnes et qui devrait déménager prochainement à Deauville, semble-t-il.

Mais l'homme-philosophe, le citoyen Onfray, comme beaucoup

d'entre nous, a mal à notre démocratie. En particulier il a mal à cette démocratie représentative qui reproduit le modèle jacobin du centralisme ; non seulement depuis qu'après la révolution, les jacobins-partisans de la centralisation l'ont emporté sur les girondins-partisans de la décentralisation mais ce serait surtout un phénomène qui s'inscrirait dans le temps long de l'histoire de France. Car « De Philippe Le Bel à Charles de Gaulle en passant par Robespierre ou Napoléon, le modèle jacobin a failli », dit-il, dans un autre récent ouvrage « Décoloniser la province » éditions de l'Observatoire, mars 2017.

Nous nous sommes donc intéressés, plus particulièrement à un de ses derniers ouvrages où il est question de l'auteur qui avec son ouvrage « De la démocratie en Amérique », notamment, est considéré comme *la* référence, en matière de pensée démocratique en occident, Alexis de Tocqueville.

Cet ouvrage qui s'intitule « Tocqueville et les Apaches » est paru aux éditions Autrement, en octobre 2017.

Alexis-Henri-Charles Clérel, comte de Tocqueville (1805-1859) Avocat, publiciste et magistrat, député de 1839 à 1851, ministre des Affaires étrangères en 1849, incarcéré quelques jours au Coup d'État de 1851. Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Membre de l'Académie française en 1841

Des l'entame de l'ouvrage, Michel Onfray nous indique que « fidèle à sa méthode », non seulement il lit les œuvres de l'auteur, mais aussi, sa ou ses biographies, ainsi que sa correspondance et autres discours écrits. C'est ainsi qu'ayant commencé par la lecture de « Voyage en Amérique » et d'une première biographie de Tocqueville, écrite par le tocquevillien

Jean-Louis Benoit, il en aurait tiré une plutôt bonne impression de l'auteur de « L'Ancien régime et la Révolution Française ».

Mais à la lecture des trois volumes de l'édition de la Pléiade, ouvrage central de Tocqueville, « La démocratie en Amérique », les bras m'en sont tombés dit-il. L'homme dont son biographe faisait un portrait plutôt flatteur ne serait pas tout à fait ce que disait son œuvre.

La lecture de l'œuvre révèle à Onfray, citant ses références chaque fois, (pages et volumes)

un Tocqueville qui hiérarchise les hommes (les races) : il y a d'abord l'homme blanc, au dessous les Nègres et les Indiens

un Tocqueville, abolitionniste, mais qui ne critique l'esclavage que parce que l'esclave coûte plus cher qu'un ouvrier, plus rentable.

un Tocqueville qui estime que le massacre des indiens obéissait aux lois de la Providence.

Passant alors aux écrits de Tocqueville sur l'Algérie, (1841, 46 et 47) Onfray y découvre ce propos du « travail sur l'Algérie » et des « rapports sur l'Algérie », « qui résume sa position sur la question » dit-il : « Je crois que le droit de la guerre nous autorise à ravager le pays »

Tout l'ouvrage de M. Onfray va dé-

montrer, par la suite, de façon particulièrement référencée, le drôle d'éloge de la liberté et de la démocratie fait par Tocqueville dans une œuvre qui sert de référence, mais que peu de gens ont lu, sinon des extraits servant de justifications idéologiques aux uns et aux autres. Car il s'agit bien de « liberté et de démocratie », mais pour quelques uns seulement, les civilisés, au détriment de tous les autres, les barbares- autrement dit : les indiens, les négres, les arabes, les ouvriers et autres Apaches »

Deux aspects passionnants de l'imprégnation de la pensée de Tocqueville dans notre histoire récente seraient à souligner, en particulier: D'abord, les étudiants de science politique, dans nos universités, s'exercent constamment, avec leurs enseignants, à opposer Raymond Aron s'appuyant sur Tocqueville, à Sartre s'appuyant sur Marx ; mais rarement ont été mis en exergue dans son œuvre paradoxale et ambiguë, les appuis idéologiques directs ou indirects de Tocqueville au massacre des indiens, à l'esclavage des noirs et à la colonisation.

Ensuite, on peut s'interroger sur les conséquences aujourd'hui d'une idéologie, si prégnante et qui dit ceci, cité par Onfray : « Ne dirait-on pas,

à voir ce qui se passe dans le monde, que l'Européen est aux hommes des autres races ce que l'homme lui-même est aux animaux ? Il les fait servir à son usage et quand il ne peut plus les plier, il les détruit ». Fin de citation.

Quelle belle justification pour ceux qui veulent apporter la civilisation, la démocratie, la liberté aux autres peuples non européens ; justifiant ainsi toutes les formes d'exploitation par la colonisation, le néocolonialisme ou le droit d'ingérence.

Reconsidérer certaines idées communément admises ce n'est pas du révisionnisme idéologique, mais tout simplement revisiter toute l'histoire, rétablir les faits, quitte à déboulonner certaines statues. Mais ne serait-ce pas un préambule indispensable à au moins une symbolique réparation envers certaines victimes des « jugements de l'histoire » ? Réparation dont on mesure les deux poids deux mesures et ce que pourrait en être l'ampleur avec notamment la contribution de Ta-Nehesi Coates, dans « le procès de l'Amérique », préfacé par Christiane Taubira, dont il sera question dans notre prochaine chronique.

José NOSEL

LIBRE ET RÉALISTE

Montray Kréyol
depuis 2007

DEPUIS 2007 UN SITE WEB LIBRE
CREOLE, CARIBEEN, AMERICAIN, INTERNATIONALISTE

En créole et français,
mais aussi anglais, espagnol, portugais, italien, arabe etc...

22 "Bloc-notes"
tenus par des collaborateurs d'appartenances politiques diverses

Une centaine de rubriques
par pays et par thème.

www.montraykreyol.org

Cinéma, encore et toujours

Grand écart au programme de notre sélection ciné. Grand écart et pourtant, deux films événements profondément contemporains : « Black panther » et « Le 15h17 pour Paris ». D'un côté, encore un film de super-héros, mais historique cette fois, et à l'opposé, un vieux monsieur qui ne désarme pas : Clint Eastwood et son film événement tourné avec autant de célérité que de sobriété. Le cinéma dans toute sa diversité...

BLACK PANTHER

De Ryan Coogler, avec Chadwick Boseman, Lupita Nyong'o, Michael B. Jordan, Angela Basset, Danai Gurira, Forest Whitaker, Daniel Kuluuya

Reconnaissons-leur cette qualité : ils sont forts ! Oui, ils le sont indéniablement les producteurs et dirigeants aux manettes des studios Marvel. Ils maîtrisent avec autant d'art que de talents les arcanes et les codes de la pop-culture. Elle est au centre, voire la substantifique moelle de leur activité. Et leur éclatante réussite se mesure en millions de dollars ! Alors que l'overdose nous guette en la matière – avouons-le, ce défilé incessant qui déferle sur nos écrans avec la régularité d'un métronome, avec des films toujours plus stupéfiants, est en passe de nous lasser. Et pile, à ce moment, sort des cartons, LE personnage capable de réveiller - et aliéner dans la foulée - toute une frange de fans potentiels jusqu'alors fondus dans la masse : les NOIRS. Le talentueux Ryan Coogler met en



scène le personnage créé en 1966 par le génial et infatigable Jack Kirby : « Black panther ». Côté distribution on retrouve aussi bien la génération montante – menée par le charismatique Chadwick Boseman – que les stars confirmées à l'image de la sublime Angela Basset. Ce super-héros-là tranche radicalement des autres, à l'instar d'un Thor, il règne sur un royaume propre, mais humain. Avec « Black

panther » se dévoile une version autant magnifiée que rêvée de l'Afrique, ce qui ne manque pas de faire un écho d'autant tonitruant à l'actualité, amplifiant la dimension politico-sociétale au film. Avec ce spin-off entièrement dédié, c'est l'assurance de faire carton plein pour « Avengers – Infinity war » à venir dans moins de trois mois... ils sont vraiment trop forts !

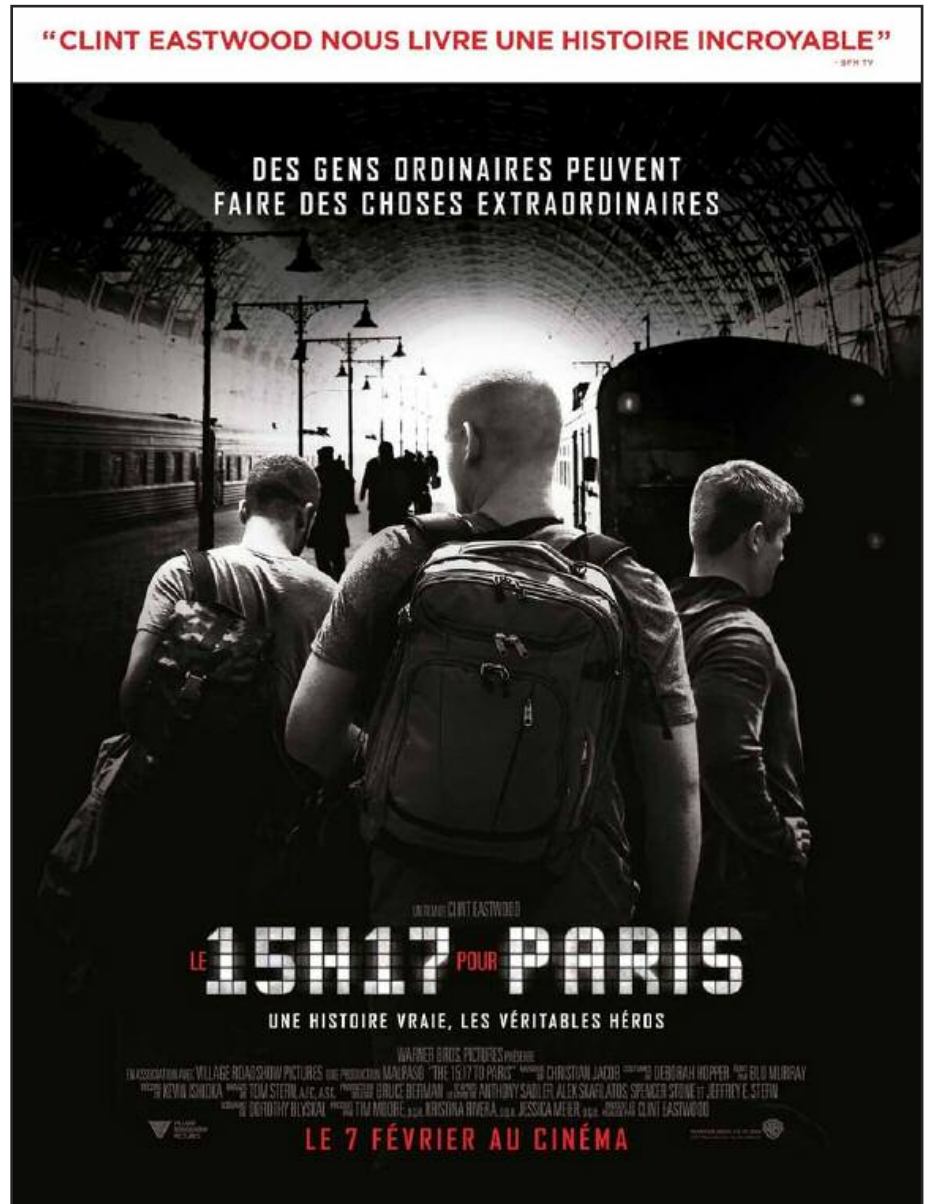
LE 15H17 POUR PARIS

De Clint Eastwood, avec Anthony Sadler, Alek Skarlatos et Spencer Stone

Avec « Le 15h17 pour Paris » il clôt – du moins on l'espère – la série – en trois actes – sur les « héros du quotidien » ou comment une personne ordinaire devient extraordinaire en une occasion exceptionnelle. Du boueux texan qui se transforme en soldat d'élite et sniper de légende ; du pilote d'avion qui, lors d'un vol ordinaire, sauve in extremis, malgré un accident improbable, et l'avion et l'ensemble des passagers ; et aujourd'hui les jeunes trois Américains qui ont neutralisé un terroriste à bord du train entre Amsterdam et Paris avant qu'il ne commette son méfait. Alors, dans « American sniper » Bradley Cooper était assez canon pour qu'on s'accroche et s'intéresse à l'histoire. Les nerfs fragilisés par des voyages nombreux font de « Sully » un film mémorable. Quant au dernier opus, son style change radicalement des précédents : « Le 15h17 pour Paris » tient quasiment du documentaire avec les protagonistes qui jouent leurs propres rôles – à l'exception du terroriste bien sûr – et la reconstitution sobre et ultra réaliste des événements. Difficile dans ces conditions d'avoir la dent trop

dure... nous nous contenterons de préférer les reportages télé faits et mille fois diffusés sur l'événement. Voilà, voilà...

Nadia Celcal



*125 commerces et services
à votre disposition.*

2000 places de parking.

Ouvert du :

*Lundi au Jeudi de 9 heures à 20h30
les Vendredis et Samedis de 9 heures à 21h*

Annonces Légales

== Ajl 80263.1807.09 ==



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE RIVIERE-SALEE

Enquête publique relative à la révision générale du PLU

Le public est informé que, par arrêté municipal, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 40 jours consécutifs, du 5 mars au 13 avril inclus.

Le service auprès duquel des informations peuvent être demandées est le Service Urbanisme.

Madame Lucienne de Montaigne a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Fort de France.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie : Service Urbanisme, et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi au vendredi matin : 7 à 13 heures
- Lundi et jeudi après-midi : 14h30 à 17 heures, sauf le jeudi 29 mars

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du PLU et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie ou par voie électronique à l'adresse suivante www.riviere-salee.fr/plu

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête dont l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale sont intégrées dans le dossier de PLU et peuvent être consultées dans les mêmes conditions ainsi que sur le site rubrique « Participation du public/Evaluation environnementale »

Le commissaire enquêteur recevra le public au service urbanisme :

Mardis 6, 13, 20, 27 mars ; 3 et 10 avril : de 9 à 13 heures

Jeudis 8, 15, 22 mars ; 5 et 12 avril : de 15 à 17 heures

Jeudi 29 mars de 9 à 13 heures

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la dispo-

sition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet suivant : www.riviere-salee.fr/plu

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Ajl 80263.1807.09

== Ajl 80270.1809 ==



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE COMPLEMENTAIRE

Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'élaboration du schéma de l'enfance, de la jeunesse et de la famille – 2^{ème} consultation

Référence de l'avis publié BOAMP : 18-19473

L'avis d'appel public à la concurrence détaillé est consultable à l'adresse électronique suivante : <https://collectivitedemartinique.achatpublic.com>
Référence de l'opération : DGASOL-SCHEMAEJF-18-010

Date limite de réception des offres : le **19 mars 2018 à 12 h 00 précises.**

Ajl 80270.1809

== Ajl 80287.1809 == SAS BLUE PISCINES ET SERVICES

Rectificatif à l'annonce
Ajl 81111.1805

Objet : Entretien de piscines.

Sigle : SAS BPS.

Ajl 80287.1809

== Ajl 80288.1809 ==
AVIS DE MODIFICATION
DE STATUT

Dénomination sociale : PERFORM' PLUS. **Forme :** SARL UNIPERSONNELLE. **Siège social :** rue de l'Arche ZI La Semair Nordcreatis porte B19, 97231 LE ROBERT. **Capital social :** 1000 euros. Numéro SIREN TMC 790 655 237 RCS de Fort de France

Par décision de l'associée unique gérant en date du 01/02/2018 il a été pris acte - d'étendre l'objet social de la société, à compter du 01/02/2018, à « organisme de formation continue d'adulte ». L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

- Transférer à compter du 01/01/2017 le siège social qui était à : rue de l'Arche ZI La Semair Nordcreatis porte B19, 97231 LE ROBERT à l'adresse suivante : 6 rue Homère Clément deuxième étage 97240 FRANÇOIS.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Fort de France.

Pour avis et mention.

Ajl 80288.1809

== Ajl 80289.1809 ==
AVIS DE MODIFICATION

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle. **Dénomination :** Maintenance Administration Systèmes et Réseaux – Informatique. **Capital Social :** 3 000 euros. **Siège Social :** 44 rue derrière, Spourtoune Morne-des-Esses, 97230 SAINTE-MARIE. **Numéro SIREN :** 812 989 069 RCS de Fort-de-France

Par décision du Président et seul associé, en date du 12/02/2018, il a été pris acte de changer la forme juridique de la société, à compter du 01/03/2018, pour EURL. L'article 1 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Fort-de-France.

Pour avis et mention

Le Président

Ajl 80289.1809

== Ajl 80293.1809 ==
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, il a été constitué une SARL à associé unique dénommée POLO EVASION. **Siège social :** Bois Neuf 97224 DUCOS. **Capital :** 5000 €. **Objet social :** Balade en mer, journée détente, pêche sportive. **Gérant :** Paul

Christophe LINDOR, Bois Neuf 97224 DUCOS. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FDF.

Ajl 80293.1809

**== Ajl 80294.1809 ==
AVIS DE CLOTURE
DE LIQUIDATION**

Par assemblée générale en date du 01 février 2018, les associés de la SNC CAP NORD 44 (SIREN 508 668 548) au capital de 100 € domiciliée Village de la POTERIE 97229 TROIS ILETS ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation. Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis
Ajl 80294.1809

**== Ajl 80295.1809 ==
AVIS DE DISSOLUTION**

Par assemblée générale en date du 01 janvier 2018, les associés de la SNC CAP NORD 44 (SIREN 508 668 548) au capital de 100 € domiciliée Village de la POTERIE 97229 TROIS ILETS ont décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 01 janvier 2018 et de la disparition totale de la société.

Elle a nommé en qualité de liquidateur la SAS SATIA CONSEIL domiciliée 6 lotissement Vatable 2000 – 97229 LES TROIS ILETS et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au 6 lotissement Vatable 2000 – 97229 LES TROIS ILETS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis
Ajl 80295.1809

**== Ajl 80296.1809 ==
AVIS DE CLOTURE
DE LIQUIDATION**

Par assemblée générale en date du 01 février 2018, les associés de la SNC CAP NORD 179 (SIREN 525 385 233) au capital de 100 € domiciliée Village de la POTERIE 97229 TROIS ILETS ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation. Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis
Ajl 80296.1809

**== Ajl 80297.1809 ==
AVIS DE DISSOLUTION**

Par assemblée générale en date du 01 janvier 2018, les associés de la SNC CAP NORD 179 (SIREN 525 385 233) au capital de 100 € domiciliée Village de la POTERIE 97229 TROIS ILETS ont décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 01 janvier 2018 et de la disparition totale de la société.

Elle a nommé en qualité de liquidateur la SAS SATIA CONSEIL domiciliée 6 lotissement Vatable 2000 – 97229 LES TROIS ILETS et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au 6 lotissement Vatable 2000 – 97229 LES TROIS ILETS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis
Ajl 80297.1809

**== Ajl 80298.1809 ==
AVIS DE CLOTURE
DE LIQUIDATION**

Par assemblée générale en date du 01 février 2018, les associés de la SNC CAP NORD 189 (SIREN 527 611 198) au capital de 100 € domiciliée Village de la POTERIE 97229 TROIS ILETS ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis
Ajl 80298.1809

**== Ajl 80299.1809 ==
AVIS DE DISSOLUTION**

Par assemblée générale en date du 01 janvier 2018, les associés de la SNC CAP NORD 189 (SIREN 527 611 198) au capital de 100 € domiciliée Village de la POTERIE 97229 TROIS ILETS ont décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 01 janvier 2018 et de la disparition totale de la société.

Elle a nommé en qualité de liquidateur la SAS SATIA CONSEIL domiciliée 6 lotissement Vatable 2000 – 97229 LES TROIS ILETS et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au 6 lotissement Vatable 2000 – 97229 LES TROIS ILETS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis
Ajl 80299.1809

**== Ajl 80300.1809 ==
AVIS DE MODIFICATION
DE STATUT**

Dénomination sociale :
PERFORM ' PLUS
Forme : SARL UNIPERSONNELLE
Siège social : rue de l'arche
ZI La Semair
NORDCREATIS porte B19
97231 LE ROBERT
Capital social : 1000 euros
Numéro SIREN TMC 790 655 237
RCS de Fort de France

Par décision de l'associée unique gérant en date du 01/02/2018 il a été pris acte :
• d'étendre l'objet social de la société, à compter du 01/02/2018, à "organisme de formation continue d'adultes". L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

• Transférer à compter du 01/01/2017 le siège social qui était à : rue de l'Arche ZI La Semair NORDCREATIS porte B19 97231 LE ROBERT à l'adresse suivante : 6 rue Homère Clément deuxième étage 97240 FRANÇOIS. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

• Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Fort de France.

Pour avis et mention.
Ajl 80300.1809

**== Ajl 80301.1809 ==
DIGICEL ANTILLES FRANCAISES
GUYANE**

Société anonyme au capital de
28.883.196 €
Siège social : Oasis - Bois Rouge
97224 DUCOS
431 416 288 R.C.S. Fort-de-France

Suivant procès-verbal en date du 29 septembre 2017, l'assemblée générale a nommé en qualité d'administrateur :
Nouvel administrateur : M. Valéry BIJOU, demeurant 2 résidence Pierette – 97232 LE LAMENTIN en remplacement de Monsieur Thomas RAYNAUD, démissionnaire.

Le président directeur général
Ajl 80301.1809

**== Ajl 80310.1809 ==
AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 20/02/2018, il a été constitué une société Civile Immobilière (SCI) ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI LAURE-LINE. **Objet social :** Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la location de tous biens et droits immobiliers. **Siège social :** Chez Mme MARION Florence, rue Victor FOUCHE – Maison 24C – Rue de la VERVEINE – 97200 FORT DE FRANCE. **Capital social :** Deux cent euros. **Durée :** 99 ans. **Gérante :** Mlle MARION FLORENCE. Immatriculation au RCB de Fort de France.

Pour avis, la gérante
Ajl 80310.1809

== Ajl 80192.1809 ==



**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE COMPLEMENTAIRE**

Accord-cadre portant sur l'émission, la fourniture et la livraison de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) pour le compte de la Collectivité Territoriale de Martinique

Référence de l'avis publié BOAMP :
18- 11027

L'avis d'appel public à la concurrence détaillé est consultable à l'adresse électronique suivante : <https://collectiviteterritorialede martinique.achatpublic.com>

Référence de l'opération DAC-CAP-18-007

Date limite de réception des offres : le
19 mars 2018 à 12 h 00 précises.

Ajl 80192.1809

== Ajl 80305.1809 ==

MAD EVASION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Lotissement
Kat-sand
Quartier Beauséjour
97250 SAINT PIERRE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date 01/02/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée. **Dénomination sociale** : MAD EVASION. **Siège social** : 10 Lotissement Kat-sand - Quartier Beauséjour - 97250 SAINT PIERRE. **Objet social** : organisation de circuits touristiques, d'événementiels, pêche et vente des produits de la mer. **Durée de la Société** : 99 ans. **Capital social** : 1 000 euros en numéraire. **Gérance** : Monsieur Fabien OCTAVIA, demeurant Cité Charmeuse n°11 - 97250 LE PRECHEUR - Monsieur Nicolas POIX, demeurant Quartier Vatable - 97229 LES TROIS ILETS.

Immatriculation de la Société au RCS de Fort de France.

Pour avis
Ajl 80305.1809

== Ajl 80307.1809 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SASU : "G.J.G SASU" au capital de 500 euros. **Siège social** : C° Monsieur GIBOYAU Jean-Gilles Roland, 83 Rue de l'Impératrice JOSEPHINE 97229 TROIS-ILETS. **Objet** : Services divers d'aménagement paysager - Travaux divers d'entretien. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de FORT DE FRANCE. **Présidente** : Monsieur GIBOYAU Jean-Gilles Roland demeurant 83 Rue de l'Impératrice JOSEPHINE 97229 TROIS-ILETS nommé pour une durée indéterminée.

Ajl 80307.1809

== Ajl 80308.1809 ==

SCI NAILA

**Au capital de 100 Euros minimum
30 Rue de l'industrie 92563
RUEIL-MALMAISON CEDEX
RCS NANTERRE 538 416 405**

Par AGE du 23/02/2018, il a été décidé à l'unanimité :

Le transfert du siège social Chez Mme Chez DUNON Alice, 6 Lot Colibris - Balata - 97234 FORT DE FRANCE et de modifier l'article 3 des statuts. **Objet** : Location de logements. **Durée** : 99 ans. Radiation au RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE .

Pour avis, le Gérant
Ajl 80308.1809

**Confiez-nous
vos
annonces
légales**

Les ordonnances « Macron » réformant le droit du travail : De nouvelles missions pour les experts-comptables

Pour rénover le modèle social de la France, le Gouvernement a adopté par ordonnances plusieurs dispositions qui réforment le droit du travail et offrent aux entreprises de nouvelles opportunités. Afin de les accompagner dans la mise en œuvre de ces mesures, les experts-comptables sont présents à leurs côtés.

1

NÉGOCIER DANS LES TPE POUR ADAPTER LA CONVENTION COLLECTIVE OU Y DÉROGER

L'ordonnance relative à la négociation collective permet aux employeurs de négocier sur de nombreux sujets, par accord d'entreprise, comme par exemple sur la durée du travail (contingent et taux d'heures supplémentaires, convention de forfait jours...), le 13^{ème} mois, la prime d'ancienneté, la prime de vacances, la durée du préavis... Les employeurs peuvent ainsi déroger à la convention collective, y compris dans un sens moins favorable aux salariés, dans la limite des éventuels planchers légaux.

Parallèlement, l'ordonnance assouplit les modalités de négociation dans les entreprises sans délégué syndical, notamment dans les TPE de moins de 11 salariés, voire de moins de 20 salariés en l'absence d'élu de la délégation du personnel du comité social et économique. Dès que le décret d'application sera publié, il sera possible pour l'employeur de proposer unilatéralement un projet d'accord aux salariés qui, s'il est ratifié par les deux tiers des salariés, aura valeur d'accord collectif.

Ainsi, les experts-comptables vont pouvoir proposer à leurs clients de nouvelles missions, afin de leur offrir plus de souplesse.

Si, par exemple, une entreprise relève d'une convention collective fixant un faible contingent d'heures supplémentaires, il peut être opportun de le relever par accord d'entreprise. Ou encore, si la branche ne prévoit pas de délai de carence

pour le maintien de salaire en cas de maladie (non professionnelle), pourquoi ne pas en instituer un par accord d'entreprise, dans la limite du délai légal de 3 jours, afin de lutter contre l'absentéisme²² Dans les entreprises relevant du régime local d'Alsace Moselle, ceci n'est pas possible, la loi ne prévoyant pas de délai de carence.

?
Pour aider les experts-comptables dans ces nouvelles missions, le Club Social propose un Kit négociation dans la TPE, avec des sujets de négociation identifiés par convention collective, et des exemples d'accord type, mis à disposition des adhérents du Club Social.

2

METTRE EN PLACE LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

Une ordonnance fusionne les trois instances représentatives du personnel existantes (délégués du personnel, comité d'entreprise et CHSCT) en une seule, le comité social et économique (CSE).

La mise en place du CSE intervient au terme du mandat des instances représentatives actuellement présentes dans l'entreprise et au plus tard le 31 décembre 2019, des mesures transitoires étant prévues dans les cas suivants : protocole d'accord préélectoral conclu avant le 23 septembre 2017 ; terme des mandats entre le 23 septembre et le 31 décembre 2017 ; terme des mandats entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018...

Selon le cas, l'expert-comptable pourra conseiller le client afin de fixer la date de mise en œuvre des élections et l'accompagner dans cette procédure.

3

COMPTE PERSONNEL DE PRÉVENTION

Ce compte remplace le compte personnel de prévention de la pénibilité pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité au travail au-delà de certains seuils existant depuis 2015. Quatre facteurs de risques sont supprimés à compter du 4^{ème} trimestre 2017 et les cotisations pénibilité sont supprimées à partir de 2018.

Il est important de rappeler que la transformation du compte pénibilité en compte prévention n'a pas d'impact sur le passé ; les employeurs sont donc tenus de faire une analyse de la pénibilité des salariés et de les déclarer, faute de quoi leur responsabilité peut être engagée.

4

SÉCURISATION DU LICENCIEMENT

Dans ce cadre, il est proposé aux employeurs d'utiliser des modèles CERFA de lettres de licenciement. Et un barème d'indemnisation est mis en place en cas de licenciement sans motif réel et sérieux.

Par ailleurs, l'employeur peut, de sa propre initiative ou sur demande du salarié, préciser les motifs énoncés dans la lettre de licenciement, ce qui nécessite une analyse approfondie de la situation.

EN CONCLUSION :

Pour bénéficier des assouplissements mis en œuvre par ces ordonnances, les chefs d'entreprise ont intérêt à être accompagnés par leur expert-comptable.

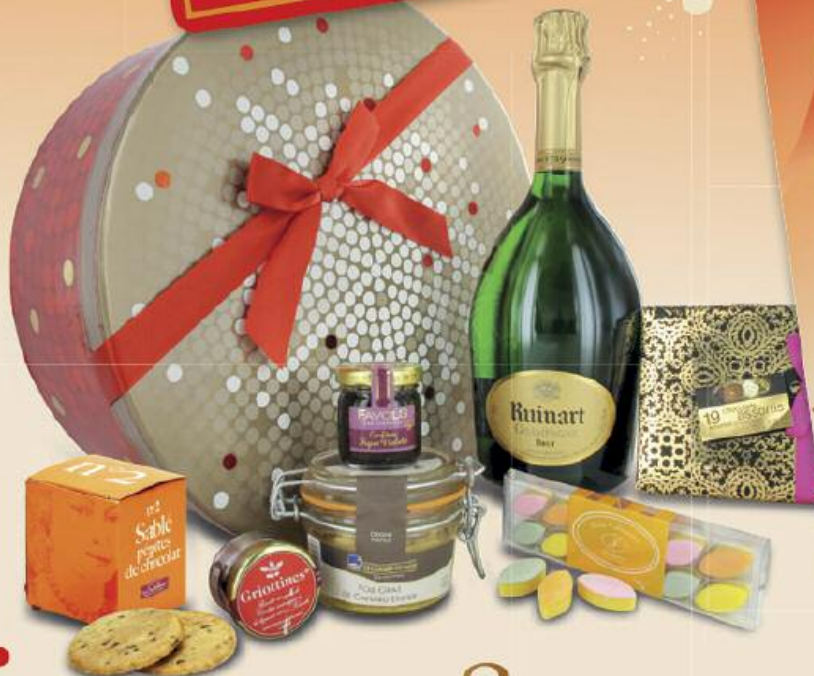
VINS | CHAMPAGNES | SPIRITUEUX | ÉPICERIE FINE

L'îlot Vins

L'Art du Vin

Découvrez notre catalogue
de coffrets gourmets

Faites plaisir dès
19,90 €



3 caves **L'ÎLOT VINS**

ZI Jambette : 0596 50 32 29

Ccial Carrefour Cluny : 0596 60 29 43

Im. La Frégate, Zone de Manhity au Lamentin : 0596 51 58 81

Rejoignez-nous sur Facebook : www.facebook.com/lilotvins • www.ilot-vins.fr

LABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, A CONSOMMER AVEC MODERATION. WWW.MANGERBOUGER.FR